

1959: N° 17-19



4° p 6139

N° 17
AVRIL
MAI
JUIN
1959

Nouvelles du MEXIQUE

LA CONSTITUTION MEXICAINE DE 1917



par Mario de la CUEVA

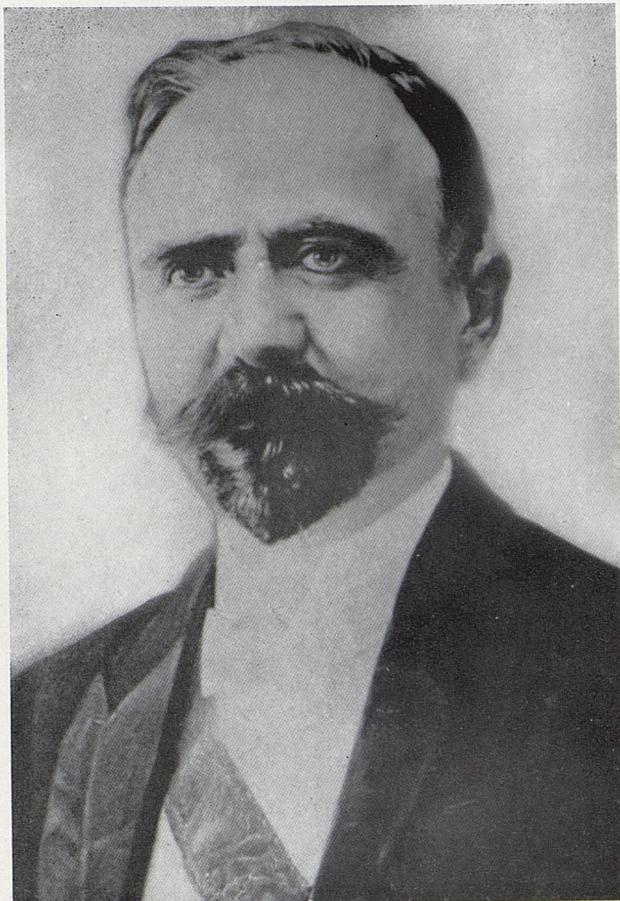
Ancien Recteur de l'Université Nationale,
Ancien Directeur de la Faculté de Droit de México.

EN 1910, le Président et la haute bourgeoisie fêtèrent en grande pompe le premier centenaire de la déclaration de l'indépendance nationale. En novembre, le peuple du Mexique se révoltait. Deux étapes marquèrent cette Révolution mexicaine. De 1910 à 1913, l'on se consacra à la politique, afin de mettre un terme à la dictature et d'ouvrir la porte à la démocratie. A partir de 1913, prenait naissance la première et l'une des plus importantes révolutions sociales de notre siècle. Au cours de cette période, s'épanouit la pensée humaniste et sociale — en gestation depuis l'indépendance —, qui allait se cristalliser dans la Constitution du 5 février 1917, la première Constitution sociale et la première Déclaration des Droits sociaux du XX^e siècle.

La nouvelle Constitution suivit le même chemin que les constitutions d'Apatzingán et de 1857 ⁽¹⁾. L'organisation de l'Etat s'appuya sur les principes de souveraineté du peuple et de représentation des dirigeants : le peuple est détenteur de la souveraineté, laquelle est la puissance nationale, unique, indivisible, inaliénable et imprescriptible, qui permet de mener une existence unitaire et indépendante dans le monde international, de donner une structure politique à l'Etat et de réformer sa Constitution, sans autres limites que le respect des citoyens et des peuples. Les dirigeants mexicains ne détiennent donc pas un pouvoir personnel et ne jouissent pas d'un droit d'autorité ou de commandement; selon la formule du penseur français, « ils ne sont point les représentants souverains de la nation, mais les représentants de la nation souveraine ». Leur mission est de faire appliquer la Constitution et d'assurer le bien-être de la collectivité. Les idées de souveraineté et de représentation — comme par le passé et dans le même sens d'universalité — aboutissent au principe du suffrage actif et passif pour tous les citoyens. Les détenteurs des pouvoirs législatif et exécutif devaient être nommés par le peuple au

suffrage direct. Il n'en était pas de même des membres du pouvoir judiciaire, car il fallait être assuré de leur impartialité et de leur indépendance des intérêts politiques des partis.

Le fédéralisme était devenu un sentiment indestructible du peuple du Mexique, et il fut expressément confirmé. Les Etats étaient définitivement constitués depuis 1857. Tout en représentant un idéal d'auto-



(1) Voir les numéros 9 et 11 des *Nouvelles du Mexique*.

Francisco I. Madero, initiateur de la Révolution mexicaine.

gouvernement, ils reflétaient, dans leurs rapports avec la Fédération et entre eux-mêmes, une parfaite cohésion nationale. La Constitution précisa, en tant que règle fondamentale de notre fédéralisme et pour lui conserver son unité, l'identité de principes politiques dans la structure de la Fédération et des Etats : souveraineté des peuples, représentation des dirigeants, séparation des pouvoirs et respect des droits individuels et sociaux. D'autre part, le Constituant ratifia le principe de la répartition des compétences créées par les constituants de 1857; en vertu de quoi, la compétence d'origine réside dans les Etats, bien qu'en raison de la complexité de la vie contemporaine, le champ d'action du gouvernement fédéral se soit considérablement élargi.

L'idéal même d'auto-gouvernement, base de notre fédéralisme, amena les constituants de 1917 à assurer l'organisation municipale : l'article 115 rendit l'administration communale obligatoire dans toute la République; il lui donna toute liberté au regard des pouvoirs fédéraux et locaux. Les communes possèdent une personnalité juridique, elles sont régies par un Conseil municipal élu au suffrage universel, et elles administrent librement leurs biens.

Les constituants de 1917 organisèrent l'Etat avec leur foi dans la démocratie, tout en ne perdant point de vue l'histoire des dictatures. D'où, la doctrine de la



division des pouvoirs reçut une nouvelle interprétation, aussi bien pour le gouvernement fédéral que pour les gouvernements locaux : la division des pouvoirs publics aurait, comme par le passé, une première mission, qui est la défense de la liberté; mais, à côté de cette dernière, les pouvoirs devraient vivre sur un terrain d'entente et de collaboration, afin de mieux servir les intérêts de la communauté.

Le pouvoir législatif fut confié à deux Chambres, afin de satisfaire les aspirations des Etats. La confiance dans la démocratie estompa la crainte qu'avaient eue les constituants de 1857 de voir les Chambres se combattre, facilitant ainsi la dictature du pouvoir exécutif. La Chambre des députés, désignée au suffrage universel direct, proportionnellement au nombre des habitants, représenterait la nation, tandis que la Chambre des sénateurs, composée de deux représentants par Etat, serait la Chambre fédérale.

Le pouvoir exécutif fut confié à une personne : le Président de la République. Celui-ci était désigné au suffrage direct, pour une période de six ans; il ne pouvait être réélu. Le principe de la non-réélection est une conséquence de notre histoire; elle a puissamment contribué à asseoir la démocratie et la liberté de suffrage.

Le pouvoir judiciaire était dévolu à la Cour Suprême de Justice. En tant que pouvoir judiciaire suprême, il lui appartenait d'administrer la justice et de contrôler la constitutionnalité des actes de tous les pouvoirs, y compris juges et magistrats. Premièrement, la Cour devait connaître des controverses juridictionnelles pour les affaires fédérales, fonction qu'elle exercerait selon la conception classique du pouvoir judiciaire. Secondement, la Cour Suprême de Justice, en rendant ses jugements sur l'*amparo* — recours de protection des droits ⁽¹⁾ — exercerait un contrôle sur la constitutionnalité des actes de tous les fonctionnaires et agents de l'Etat, qu'ils soient fédéraux ou locaux. Ainsi, le recours d'*amparo* qui conservait les caractères que lui avait donnés la Constitution de 1857, permettait aux particuliers d'obliger les pouvoirs législatif, exécutif et même judiciaire, à adapter leurs lois ou leurs actes à la Constitution, à demeurer dans le cadre de leurs attributions, à respecter les droits de l'homme et à ne pas empiéter sur la compétence revenant à d'autres autorités. Enfin, le Congrès Constituant se fit l'écho des revendications nationales en faveur d'un tribunal qui jugerait, en dernier ressort, toutes les affaires criminelles ou civiles; il régla une procédure en vertu de laquelle la Cour Suprême de Justice devenait la dernière instance pour tous les procès portés devant les tribunaux de la Fédération ou des Etats.

Les XVIII^e et XIX^e siècles furent une ère d'individualisme et de libéralisme : on estimait que la vie sociale est le fait d'un groupement mécanique d'êtres libres

(1) Voir les numéros 7 et 10 des *Nouvelles du Mexique*.

Venustiano Carranza, chef du mouvement révolutionnaire constitutionnaliste.

et indépendants les uns des autres, à telle enseigne que l'on parla d'un état de nature et de l'origine contractuelle de la société. Devant une telle prise de position philosophique et politique, il était fondamental d'assurer la coexistence des libertés, afin que chaque individu cherche à réaliser ses intérêts et ses désirs en toute indépendance. Les déclarations de droit furent une stricte application de cette doctrine. La Constitution mexicaine de 1917 s'écarta de cette interprétation doctrinale et politique.

Certes, la liberté appartient à l'essence de ce qui est humain, car cette qualité différencie l'action humaine du développement mécanique des phénomènes du monde physique. Néanmoins, l'homme, selon la formule aristotélicienne, est un être social par nature. Il en découle que les buts des organisations sociales ne sauraient consister à assurer l'isolement des individus, mais, au contraire, à leur procurer l'entente et la collaboration, ou, pour employer une vieille expression française, la fraternité humaine. La société doit donc garantir à chaque homme, en fonction de sa nature et de sa dignité, les moyens de pouvoir réaliser son destin, qui est de servir l'humanité, sa patrie, sa famille et lui-même. Il résulta de cette nouvelle conception de la vie sociale et de l'homme que la Constitution mexicaine, réaffirmant et restituant son véritable sens à l'idée de liberté humaine, proposa au pays une démocratie sociale. Pour la réaliser, elle compléta l'ancienne déclaration des droits de l'homme — qui reste toujours une garantie de liberté vis-à-vis de l'Etat — par la première déclaration mondiale des droits sociaux. On pourrait exprimer l'idée fondamentale de notre Constitution par ces mots : l'homme est un être social libre; mais, cet homme est libre pour la dignité, non pour l'esclavage; la société a donc le devoir d'assurer à chaque homme une véritable liberté, laquelle ne peut être obtenue que lorsque les conditions de vie de chaque individu lui permettent d'affirmer et de conserver sa liberté vis-à-vis de tout le monde.

Les déclarations individualistes des droits de l'homme traitèrent de la liberté de l'individu vis-à-vis de l'Etat. La Déclaration des droits sociaux s'attacha, en outre, à la liberté de l'homme au regard de ses semblables. Les anciennes déclarations se rapportaient à une liberté juridique formelle, alors que la Déclaration de 1917 avait trait à une liberté juridique réelle. La Déclaration des droits de 1857 prohiba l'esclavage en tant que pouvoir juridique de l'homme sur l'homme. La Déclaration des droits sociaux voulait en faire passer le principe à la réalité et interdire l'esclavage ainsi que la servitude comme états de fait.

La Déclaration des droits sociaux de 1917 est un apport du Mexique au droit universel du XX^e siècle. Elle comporte deux grandes parties, qui sont les bases constitutionnelles respectives de notre droit agraire et de notre législation du travail. Ainsi, les droits sociaux s'adressent-ils aux paysans, d'une part, et aux travailleurs, de l'autre.

Au premier chef, l'article 27 de la Constitution continuait la pensée du libérateur don José María Morelos y Pavón. Les fondements du droit de propriété sur la

terre y étaient transformés : les pays ont le droit d'utiliser leur territoire pour répondre aux besoins de leur population et pour assurer la liberté des hommes. Ce double objectif, quant à la destination de la terre, exige la remise de celle-ci aux individus qui la travaillent. Appliquant cette doctrine, la Constitution stipula que seraient restituées aux populations les terres dont elles auraient été dépouillées et que de nouvelles terres leur seraient remises, dans la mesure où cette répartition répondrait à leurs besoins.

La Déclaration des droits relatifs au travail est une des expressions les plus élevées de l'humanisme juridique, qui découle de notre histoire constitutionnelle et politique, car il a pour buts essentiels de libérer l'homme de l'esclavage auquel l'avaient réduit le capital et le machinisme, de lui garantir des conditions équitables pour les services qu'il rend et de lui fournir, dans le présent et dans l'avenir, un niveau de vie convenable lui permettant d'affermir sa liberté et de poursuivre son destin. Bien que ce soit la première qui ait été formulée dans l'histoire, cette Déclaration est encore une des plus complètes. Elle comporte les caractères généraux suivants : le droit individuel au travail, qui réunit les principes, les règles et les institutions, fixés pour la juste réglementation des louages individuels de services; c'est l'ensemble des normes universellement appelées *conditions de louage des services*. La Sécurité sociale groupe les institutions qui contribuent à la préparation et à l'emploi des travailleurs, à leur procurer un logement confortable et salubre, à veiller à l'hygiène des lieux de travail, à prévenir les accidents et les maladies professionnelles, à assurer les hommes contre les risques naturels et sociaux, susceptibles de les priver de leur capacité de travail et de leur gain. L'Institut des Assurances sociales est chargé de l'exécution du programme de Sécurité sociale. Le droit protégeant la femme et le mineur — qui est en train d'évoluer et de se rattacher à l'idée de sécurité sociale — rassemble les règles juridiques qui protègent l'éducation, le développement, la vie et la maternité, dans leurs domaines respectifs, des mineurs et des femmes.

La législation collective du travail régleme la formation et le fonctionnement des associations professionnelles de travailleurs et de patrons, leur liberté entre eux et vis-à-vis de l'Etat ainsi que les conflits collectifs du travail. D'une manière générale, on peut lui assigner deux buts élevés : la signature de conventions et contrats collectifs, actes obligatoires pour les employeurs et grâce auxquels l'on obtient une amélioration constante des conditions de prestation des services. D'autre part, notre législation du travail collectif est une garantie de liberté des forces économiques, car les conditions de travail doivent résulter d'un accord entre les parties et non d'une contrainte des autorités. Aussi, lorsque cet accord ne peut intervenir, la grève est-elle un droit pour les majorités ouvrières. Enfin, la législation mexicaine a chargé un groupe de fonctionnaires spécialisés de créer, de veiller à l'application et de faire exécuter les lois relatives au travail ainsi que de connaître et résoudre les litiges survenant entre travailleurs et patrons.

LES CIVILISATIONS PRÉCOLOMBIENNES DE LA CÔTE DU GOLFE DU MEXIQUE

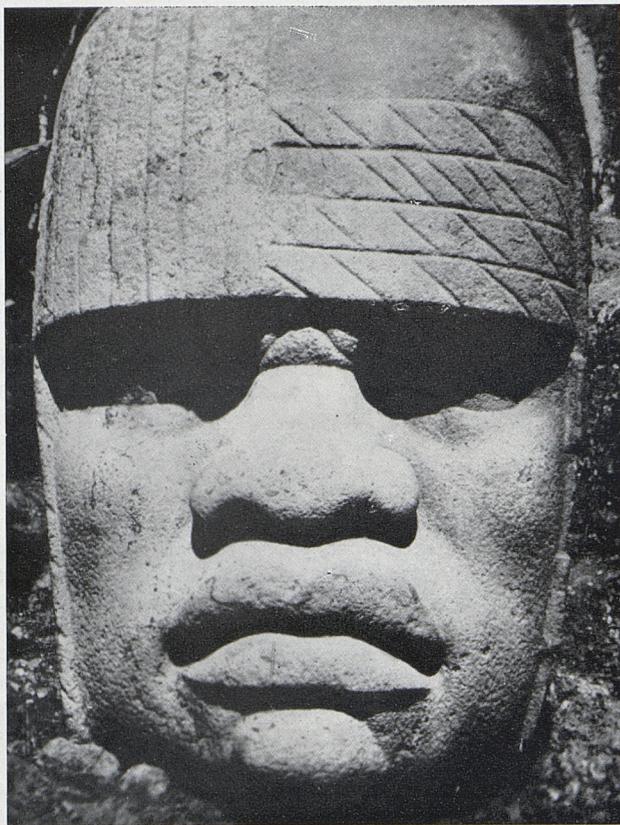
par Justino FERNÁNDEZ

Directeur de l'Institut de Recherches Esthétiques
de l'Université Nationale de México.

LORSQUE nous pensons à l'art indigène ancien, il nous vient aussitôt à l'esprit une série de formes d'arts, produit d'époques et de lieux différents. Les créateurs en furent des hommes possédant des idées, des idéaux et des croyances religieuses, ainsi que des coutumes et des techniques éloignées des nôtres. Dans leurs cultures, ils ont exprimé une manière de vivre, d'humaniser le monde ambiant; ils ont créé des œuvres d'art qui sont l'expression de leur conscience, de leur existence, de la façon dont ils voyaient le monde, physique, humain et divin. Dans les pages qui suivent, nous nous attacherons à cer-

taines œuvres qui nous montrent les formes artistiques et la sensibilité de ces civilisations. Il s'agit d'œuvres que nous incluons, arbitrairement peut-être, dans l'art. Toutefois, nous ne nous livrons à aucun commentaire archéologique, linguistique, ethnologique ou historique, au sens strict du terme, bien qu'il eût été nécessaire de le faire, en quelque sorte, pour une véritable compréhension de l'art. Car nous ne croyons pas qu'une connaissance plus parfaite diminue la jouissance esthétique ou la rende impossible.

Afin de nous permettre de jeter un coup d'œil sur ces œuvres, nous suivrons donc un ordre en partie chronologique et en partie géographique ou régional. A bien des égards, les chronologies sont bien incertaines, mais il faut nous en tenir à des hypothèses que nous ne saurions garantir, évidemment. Les archéologues parlent d'« horizons archaïques » et de « civilisations pré-classiques ». Nous mettons ces classifications entre guillemets, car nous les suivons surtout pour en avoir une idée relative, tout en étudiant directement les œuvres elles-mêmes. D'une façon générale, chronologiquement, l'art indigène ancien est parallèle à l'Ere chrétienne, quelque quinze siècles de développement, interrompus au XVI^e siècle par la Conquête espagnole. Pour aborder aussi bien l'art ancien que l'art moderne, il est donc nécessaire d'adopter une attitude neuve, car la tradition académique, naturaliste, qui prétendait ne voir dans l'art que la « reproduction de la Nature », est insuffisante, quoiqu'elle ait été admise à l'Ere moderne et surtout depuis que les académies ont été prédominantes, et que l'on a cru que le seul canon de beauté possible était l'idéal classique grec. En réalité, l'art est une « expression » libre d'atteindre ses buts, de sorte qu'elle peut se rapprocher de son modèle naturel ou s'en écarter, selon ses intentions ou ses besoins. A chaque moment historique, il nous faut savoir ce que l'homme créateur se propose et les moyens dont il se sert. Prétendre examiner la variété historique d'un étroit point de vue naturaliste et d'après l'idéal de la beauté classique équivaudrait à ignorer, par incompréhension, diverses périodes et de nombreuses œuvres de l'histoire de l'art. Cependant, comme cette tradition est fortement enracinée et que nous-mêmes en avons hérité de notre passé immédiat, il arrive que l'on tombe dans l'erreur commune de porter un juge-



Tête de colosse. Culture olmèque (La Venta, Etat de Tabasco).

ment non motivé devant une grande œuvre d'art, ou encore de lui tourner le dos en disant seulement : « Comme c'est laid ! »

L'art indigène ancien doit être envisagé comme une expression historique et artistique aussi valable que toute autre, et il faut nous efforcer de découvrir ses propres valeurs esthétiques, sa beauté originale, différente de la beauté classique et traditionnelle. Il est un art symbolique par excellence.

Dès à présent, nous pouvons tourner les regards vers les régions de la côte du golfe du Mexique, depuis le fleuve Pánuco jusqu'au sud de Veracruz et de Tabasco. Cette région, vaste et riche, fut sans doute le centre de cultures non seulement intéressantes, mais raffinées. Huastèques, Totonèques, Olmèques, s'y épanouirent, et ces derniers, en particulier, parvinrent à avoir une forte influence sur les autres cultures de la Méso-Amérique et jusqu'au sud, à travers l'isthme de Tehuantepec et peut-être jusqu'à Chiapas et au Guatemala.

La région huastèque — qui englobe une partie des Etats de San Luis Potosí, d'Hidalgo et de Veracruz — a fini par se révéler d'un grand attrait artistique du fait des sculptures de pierre qui y ont été découvertes et sont vraisemblablement des images sacrées, comme celles de *Pantécatl*, dieu du plaisir et des libations. Leur caractère est net, sobre, rigide, avec de hautes coiffures semi-circulaires en forme de rayons, et des bonnets coniques, tels qu'en porte *Quetzalcoatl* dans certaines reproductions. Parfois aussi, la tête d'une divinité féminine porte la coiffure à rayons et un bonnet conique, mais son visage surgit d'entre la gueule ouverte d'un serpent.

Une autre de ces extraordinaires sculptures provenant de San Luis Potosí, actuellement au *British Museum*, présente des traits semblables aux précédentes, mais elle porte un pagne, et celui-ci, ainsi que d'autres parties du corps, sont richement ornés de glyphes. Toutefois, sa partie postérieure est la plus extraordinaire, car un crâne tient lieu de tête et la parure ainsi que les glyphes y sont également plus riches. Deux longues pattes avec des serres d'aigle pendent sur ses fesses. S'agit-il du Soleil, du dieu de la Mort ou de *Quetzalcoatl*? Peut-être symbolise-t-elle de nombreuses divinités. En tout cas, c'est une sculpture véritablement impressionnante qui a le hiératisme et la qualité artistique des images égyptiennes des Pharaons.

La sculpture huastèque du *British Museum* marque la transition entre les forces les plus sobres, les plus simplifiées, et celle appelée « Adolescent huastèque » (1 m 45 de haut sur 0 m 41 d'une épaule à l'autre), l'un des bijoux de l'art indigène ancien (collection Blas Rodríguez, actuellement au Musée National d'Anthropologie de México). En effet, aucune autre ne possède cette qualité qui garde une si délicieuse proportion entre le corps humain et l'expression artistique. Ses membres souples, sa taille élancée, son visage expressif, avec une bouche dont les lèvres entrouvertes paraissent sur le point de parler, le corps en partie décoré de glyphes se rapportant au culte du maïs — ainsi que la sculpture du *British Museum* — et enfin,



Sculpture représentant le jeune Soleil. Culture huastèque (Tamuín, Etat de San Luis Potosí).



la proportion et l'élégance de la personne, tout cela permet de reconnaître en elle le chef-d'œuvre d'un grand art, très raffiné. Apparemment, elle représente *Quetzalcoatl*, en tant que jeune dieu et prêtre, portant son fils sur les épaules, ce fils qu'il eut — dit-on — « sans concours de femme » et qu'il changea en Soleil. Il est très intéressant de constater que les glyphes ont un rapport avec la culture maya; c'est avant tout une œuvre d'art de premier ordre, qui peut être rangée sans difficulté sur le même plan que les antiques Apollons grecs.

A mesure que le temps passe, l'intérêt pour la culture olmèque grandit, car celle-ci a une importance capitale en tant que source d'autres civilisations, peut-être même de l'ancienne culture maya. Le fait est que, de la région sud de la côte du golfe jusqu'à l'isthme, des œuvres ont vu le jour, d'une qualité si exceptionnelle qu'on a pu croire qu'elles provenaient d'une culture bien assise et avancée.



Tête de colosse. Culture olmèque (La Venta, Etat de Tabasco).

← Sculpture réaliste : « le lutteur ». Culture olmèque
(Uxpanapam, Etat de Veracruz).

A la Venta, dans l'Etat de Tabasco, on a retrouvé des têtes de dimensions imposantes, dont les traits sont vigoureusement marqués : lèvres épaisses, aux commissures profondes, nez épaté et court, yeux très ouverts. Elles portent un bonnet — de cuir, certainement — et sont impressionnantes tant par leurs traits que par leurs proportions. Des statues monolithiques d'une telle taille et d'une telle qualité impliquent une technique consommée et une possibilité d'expression remarquable. En effet, non seulement chaque élément se révèle bien construit, proportionné et parfaitement à sa place, mais les artistes ont souligné la commissure des lèvres pour donner plus de dureté et de caractère à la bouche et, dans les yeux ouverts, les pupilles sont marquées pour animer le regard fixé au loin, à l'infini. Ces têtes sont formidables. Dans la même zone, l'on a découvert d'autres monolithes que l'on suppose avoir été des autels. Ici, l'on voit sortir de la gueule d'un long serpent, une figure humaine qui tient un enfant dans ses bras. Egalement à Vera-

cruz, on trouve des stèles représentant des personnages debout, finement ouvragés. Et d'autres endroits de la même région proviennent de petites sculptures en jade bleuté et autres tons, qui représentent des humains dont la bouche appartient au « type jaguar ».

Quelques-unes de ces sculptures sur jade sont peintes en rouge, couleur qui doit avoir eu une signification magique et religieuse. Pourtant, on en trouve aussi taillées dans d'autres pierres, comme ce personnage assis, en granit noir, d'El Tejar, dans l'Etat de Veracruz (Musée National d'Anthropologie), dont les proportions sont bien comprises, et où l'on a voulu donner de l'importance surtout à la tête, qui présente de grosses lèvres rappelant le genre de têtes colossales de la Venta; toutefois, son nez aquilin la différencie nettement. Elle porte un bonnet de cuir ajusté à la tête, pour tout vêtement, car le corps est nu et garde une attitude de repos. Le poli du granit lui donne encore plus d'attrait. Cependant, il est une autre statue véritablement exceptionnelle, assise elle aussi, en pierre, mais dont les bras sont levés à la hauteur de la poitrine et dont le corps, au lieu d'être en attitude de repos, est incliné sur le côté gauche, de façon à mieux montrer la perfection du mouvement, qui peut-être lui a fait donner le nom de « lutteur ». Il porte seulement une bande qui lui sert de pagne. La tête paraît être rasée, mais le visage est orné de barbe et de moustaches;

ses traits représentent un type ethnique distinct de celui d'autres sculptures de la région de Veracruz, d'où il provient (collection Corona, Musée National d'Anthropologie); la structure de la tête est différente et a des yeux très enfoncés; l'épaule est traitée avec la simplicité que pourrait lui donner un grand artiste. Aussi bien par le mouvement qu'exprime le corps nu qu'en raison d'une certaine souplesse de ce dernier et, en général, du fait d'un « naturalisme » accusé, cette sculpture est prodigieuse et atteste que l'art olmèque connaissait toutes les ressources permettant d'exprimer les possibilités les plus variées, c'est-à-dire depuis le dessin le plus abstrait jusqu'à l'esquisse la plus proche du modèle, depuis la rigidité des formes la plus absolue jusqu'au mouvement le plus naturel.

Un charme particulier se dégage des petites sculptures de nains et d'enfants à grosse tête, dont la bouche et le faciès sont du « type jaguar », à la commissure des lèvres retombante, caractéristique de la civilisation olmèque obsédée sans doute par les traits de l'animal sacré : le jaguar. Mais, en dépit de ce caractère et de cette forme d'expression, l'artiste sait rendre la douceur surtout pour les petits corps nus, et par le moyen des proportions des membres supérieurs et inférieurs.

Les sculptures dites « haches », en raison de leurs lignes générales et bien que ce soient des offrandes votives, ont une grande variété d'expression, et pres-

que toutes sont de premier ordre. Taillées dans différentes sortes de pierre, il en est qui se rapprochent davantage de leur modèle naturel et chez lesquelles tous les éléments sont traités de façon synthétique et ont une expression émouvante; mais, il en est d'autres dans lesquelles le dessin abstrait est d'une force d'expression et d'un raffinement intellectuel digne de l'artiste contemporain le plus évolué.

L'un des procédés appliqués à certaines de ces sculptures est constitué par les perforations, comme on peut le voir dans une superbe tête de perroquet provenant de Xochicalco (État de Morelos) — Musée National d'Anthropologie —, laquelle pourrait être signée par Henry Moore, et dont la simplicité de lignes et la parfaite réalisation formelle sont de premier ordre. Sur le bloc de pierre, l'artiste a découpé un profil attrayant et bien équilibré; dans une moitié de la tête, il a indiqué les plumes et a creusé l'œil; l'autre moitié, la partie droite, se compose du bec et de la voie respiratoire; entre les deux moitiés se trouve la cavité du bec, d'où l'on aperçoit la langue, composition si parfaite qu'elle équilibre harmonieusement les surfaces planes et les entailles supérieures. C'est encore un chef-d'œuvre. La sculpture contemporaine n'est pas allée beaucoup plus loin; elle a plutôt découvert des procédés utilisés avec une grande maîtrise par les sculpteurs indigènes de l'ancien Mexique.



Hache votive. Culture olmèque
(Musée National de México).

Il faut examiner également les fameux « jougs » olmèques, en forme de U, souvent admirablement ouvragés de têtes et autres éléments



Sculpture représentant un pélican stylisé. Culture totonaque
(Coatepec, Etat de Veracruz).

serpentins. L'on ne sait pas très bien à quoi ils étaient destinés; il semble qu'ils devaient exercer une protection magique sur les défunts, dont la tête occupait sans doute l'espace creux. On a retrouvé des sculptures dites « palmes », parfois offrandes votives, sculptures élargies en des formes très élégantes et finement ouvragées, qui étaient vouées à un culte magique et se rapportaient à la mort. On en possède une grande variété, mais l'une d'entre elles représente un personnage dont la tête sort d'un bec d'aigle tandis que le corps est marqué en relief sur la « palme », portant une haute coiffure de plumes se dressant de façon démesurée au dessus de la tête. Enfin, il est à remarquer que c'est dans les sites de Veracruz — la région totonaque — que l'on rencontre les seules manifestations évidentes de gaieté, car les fameuses « petites têtes souriantes » et quelques autres sculptures de corps entiers, en céramique, sont les seules qui se distinguent par leur sourire, dans le sévère panorama de l'art indigène; elles nous offrent leur grâce pleine de séduction.

Sans doute n'avons-nous parlé que de quelques-unes des œuvres de l'art olmèque, mais la richesse en est infinie, aussi bien par le nombre que pour la qualité esthétique. On a prétendu que la culture olmèque s'était épanouie avant l'Ere chrétienne; c'est possible, bien que l'on ait situé aussi cet épanouissement entre les II^e et IV^e siècles après Jésus-Christ. Quoi qu'il en soit, il est bien certain que les formes créées par cette civilisation demeurent, ne serait-ce que par éclairs et d'une façon plus ou moins sporadique, dans tout l'art indigène postérieur, ce qui témoigne de sa haute antiquité.

On ne sait pas davantage si cette civilisation s'est étendue à la côte sud du Pacifique ou si elle y a pris naissance pour gagner ensuite l'isthme et le golfe. Néanmoins, qu'il nous soit permis d'affirmer que les Olmèques étaient des créateurs puissants et raffinés, ayant engendré peut-être d'autres civilisations ⁽¹⁾.

(1) Pour plus ample information sur le sujet, cf. Justino Fernández, *Arte Mexicano de sus orígenes a nuestros días*. México, Editorial Porrúa, 1958.

LE MEXIQUE AU CONGRÈS DE PANAMA DE 1826

par Antonio GÓMEZ ROBLEDO,
Ambassadeur du Mexique au Brésil.

LES instruments ratifiés par l'Assemblée de l'Isthme étaient, on le sait, au nombre de quatre. Le premier, un traité d'union, d'alliance et de confédération perpétuelle, inspiré des accords bilatéraux intervenus naguère. Le second, une convention relative aux contingents, par laquelle les parties s'engageaient à lever et à entretenir une armée de soixante mille hommes, dont le Mexique devait en fournir plus de la moitié, soit plus que tous les autres contractants réunis, ainsi qu'une escadre fédérale en commun (qui devait coûter plus de sept millions de pesos, sur lesquels le Mexique en verserait quatre) pour remplir les obligations stipulées dans le premier Traité. Le troisième acte était un accord secret,

dit « concert », qui avait pour but de préciser certaines prescriptions de la précédente convention. Le quatrième instrument était un arrangement de caractère protocolaire qui décidait le transfert de l'Assemblée à Tacubaya, où, dans les huit mois ou plus tôt, devait avoir lieu l'échange de signatures pour la ratification desdits instruments, et où l'Assemblée continuerait à se réunir périodiquement, sauf à choisir un autre point du territoire.

Cette dernière mesure, qui faisait grandement honneur au Mexique, était amplement justifiée, pour ne pas dire impérieuse, en raison du manque de confort, du climat, du ravitaillement précaire, de la pau-

vreté et de l'insalubrité de Panama, où la fièvre jaune avait emporté deux membres de la Délégation britannique et deux domestiques de la Délégation colombienne; tout le monde en général y avait été plus ou moins malade. Ces raisons militaient en faveur du départ de Panama. Quant au choix du Mexique pour siège de la confédération, Gual invoquait, auprès de son gouvernement, des motifs tels que les égards dus, en particulier, au pays qui, de tous les confédérés, devait fournir le plus fort contingent d'hommes de troupe et la plus grande partie de l'argent, en dehors de l'agréable climat du lieu ainsi que des facilités offertes pour les relations rapides avec les puissances étrangères.



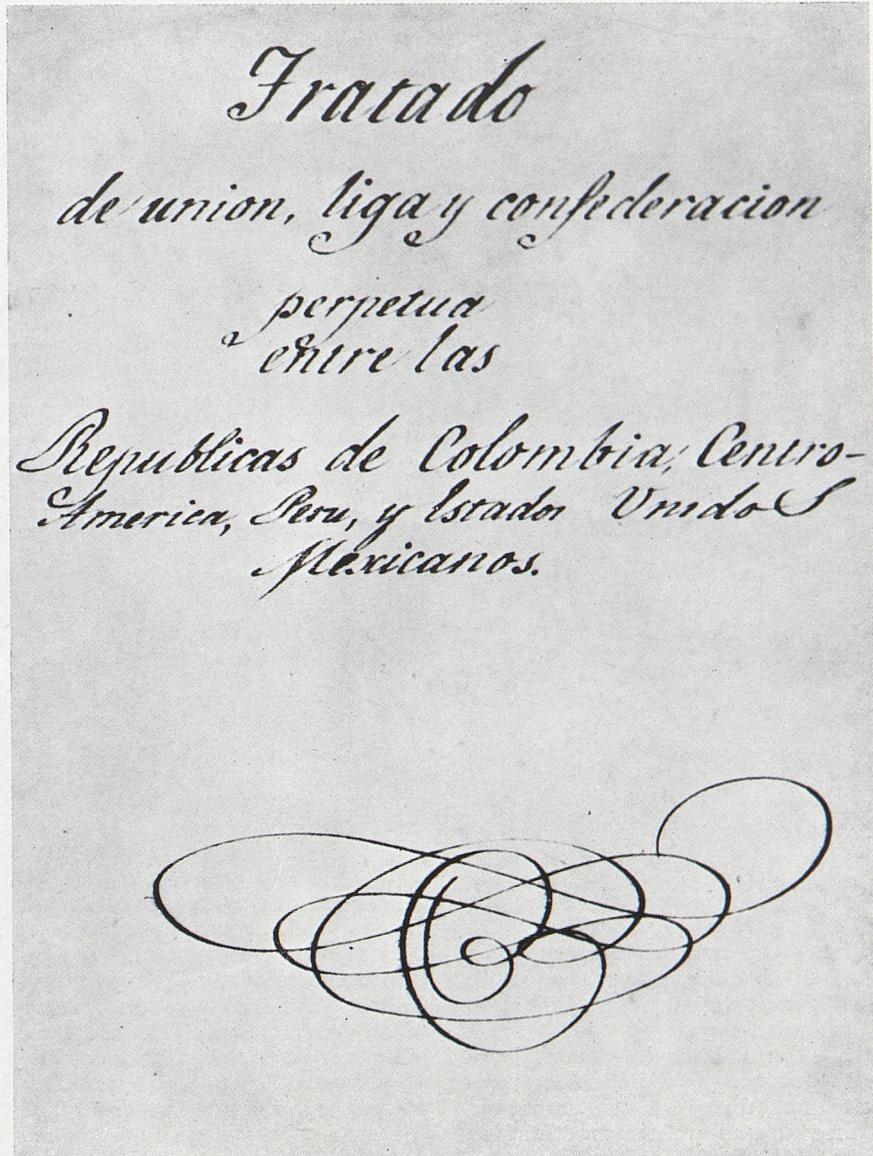
José Domínguez Manzo (1784-1834).



Mariano Michelena (1784-1852).

Quant aux autres conventions intervenues à Panama, avenants au traité principal, et qui, en fait, n'ont eu aucune influence par la suite, l'on peut seulement en dire qu'elles étaient absolument disproportionnées par rapport à la puissance économique réelle des confédérés; si l'on considère les problèmes intérieurs auxquels chaque pays devait faire face sur son propre territoire, le jugement à porter sur ces points subsidiaires devient encore plus sévère. L'historien Restrepo, ministre de l'Intérieur du Cabinet de Bogota, estime que la convention relative aux contingents était inapplicable, étant donné les ressources économiques de chacune des républiques signataires, et il s'étonne que des hommes d'Etat tels que Gual et Briceño aient pu croire que la Colombie était en mesure d'engager de telles dépenses. Nous pourrions en dire tout autant, sinon plus, de Michelena et de Domínguez, lesquels faisaient peser sur le Mexique deux fois plus de charges qu'à la Grande Colombie. Quoi qu'il en soit, ladite convention a sûrement été l'une des principales causes des lenteurs apportées par tous les gouvernements — à l'exception d'un seul — à ratifier l'ensemble des accords, et il est à croire que son échec entraîna celui de la confédération elle-même.

Toutefois, en dépit de ce regrettable fait historique, l'esprit s'enrichit en relisant ce Traité incomparable, d'union, d'alliance et de confédération perpétuelle, pierre angulaire de tout système américain digne de ce nom. L'Amérique a contracté une dette de reconnaissance éternelle envers les hommes qui méditèrent ce Traité, — fidèles exécuteurs de l'idéologie du Libérateur — et, en particulier, à l'endroit de la Délégation grand-colombienne, constituée par ces deux hommes éminents de Caracas : Gual et Briceño Méndez, lesquels, en toute justice, en sont les principaux auteurs. Ce sont eux qui, se servant bien avant la lettre des tactiques subtiles du parlementarisme international contemporain, ont su réaliser sous forme de « notes » — qu'on appellerait aujourd'hui instruments de travail — ce qui constitua en fait la texture du Traité. Il faut reconnaître également la part prédominante qui revenait à la Délégation du Mexique, ainsi que le rapportait fidèlement Briceño Méndez : « La Délégation mexicaine a introduit, en outre, les



Le Traité d'union.

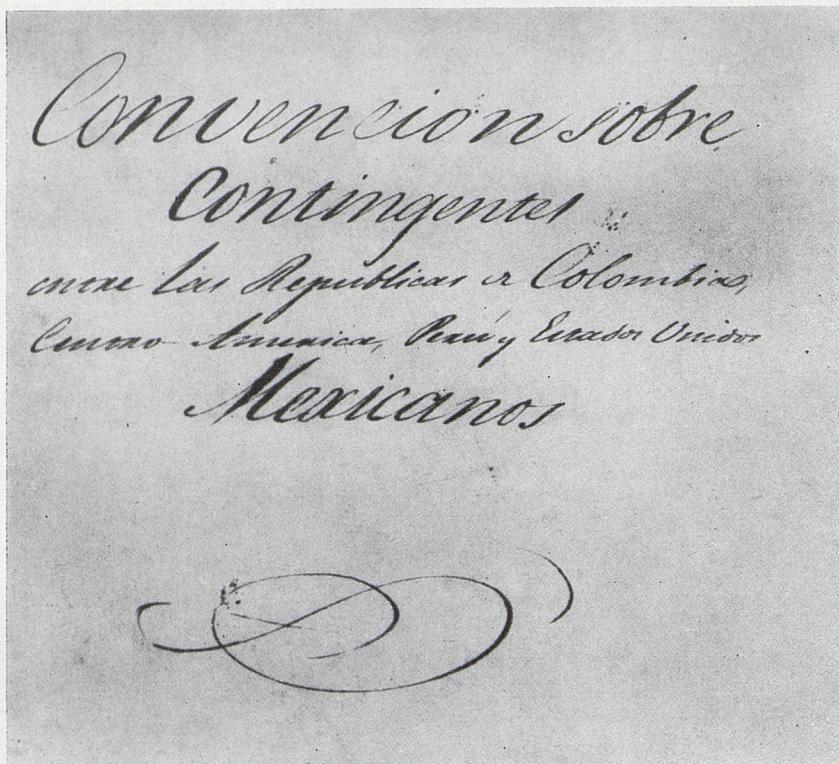
articles 15, 20, 27, 29 et 30, ainsi que l'article additionnel au Traité », sans compter d'autres amendements ou suggestions, que nous ne manquerons pas de souligner lorsque nous examinerons en détail les principales stipulations du Traité, comme nous allons le faire immédiatement.

Les articles du début (1, 2, 3) rappellent « l'indéfectible et inviolable amitié, l'union intime et étroite » existant entre les parties contractantes, en vertu desquelles celles-ci s'obligent à soutenir — offensivement et défensivement, si besoin était — leur souveraineté et leur indépendance contre toute domina-

tion étrangère, et à se défendre mutuellement « contre toute attaque qui mettrait leur existence politique en danger ».

Comme corollaire à la solidarité fondamentale, l'article 10 stipule qu'aucun des pays contractants « ne pourra conclure de paix avec des ennemis communs de leur indépendance sans que tous les alliés soient nommément inclus dans cette paix ». C'est ce que l'on appela, beaucoup plus tard, la paix indivisible.

Bien mieux, cette solidarité ne se borne pas à la lutte pour l'indépendance jusqu'à la parfaite consolida-



La Convention relative aux contingents.

tion de cette dernière, mais elle s'étend — bien que sous une autre forme — à tout événement belliciste et à d'autres aspects de la politique extérieure en général. C'est ainsi qu'il y est stipulé (art. 18) : « Dans le cas où l'une des puissances confédérées jugerait opportun de déclarer la guerre à une puissance étrangère à la Confédération ou d'engager les hostilités avec elle, ladite puissance devra solliciter auparavant les bons offices, l'intervention et la médiation de ses alliés. » De plus, et pour prévenir non seulement une guerre de la part de l'un des confédérés, mais aussi toute politique belliciste ou simplement dangereuse pour les intérêts collectifs, il y était précisé, en outre (à l'art. 14), qu'« aucune des parties contractantes ne pourra signer de traités d'alliance, de ligues perpétuelles ou provisoires, avec aucune puissance étrangère à la présente Confédération, sans avoir consulté au préalable ses autres alliés qui en font, ou pourront en faire partie par la suite... ».

La garantie réciproque de l'intégrité territoriale est consacrée par l'article 22 du Traité de 1826, tout

en restant malheureusement subordonnée à la condition suspensive des conventions particulières qui pourraient intervenir à propos de la délimitation définitive des frontières. Ainsi donc, et selon l'habile interprétation de Briceño Méndez lui-même, cet article n'offrait rien d'autre que l'expectative d'un droit; mais l'on ne pouvait mieux faire au moment où s'élevaient d'aussi graves contestations au sujet de frontières entre les pays représentés à l'assemblée. Toujours d'après Briceño Méndez, l'harmonie générale qui régnait dans toutes les délibérations ne fut guère troublée que par cette unique question : « A ce seul mot (frontières), toutes les discussions changeaient d'aspect... »

Dans le but de maintenir l'intégrité territoriale, les parties décident de s'opposer (art. 21) « aux établissements que l'on tenterait d'y installer (sur leur territoire), sans l'accord ou l'autorisation des gouvernements qui en sont les souverains maîtres ».

Conformément à l'idée qui revient si souvent dans ces pages — à savoir que l'Amérique est, par ses

origines et sa constitution, une terre de liberté — le Traité stipule (art. 27) que les parties concourront à l'abolition et à la suppression définitive du trafic des esclaves d'Afrique, et déclare ceux qui s'y livrent coupables du crime de piraterie. C'est un des articles que Briceño Méndez relève comme étant dus à l'initiative mexicaine, ce qui est fort compréhensible puisqu'une des premières mesures prises par le Libérateur Miguel Hidalgo avait été d'abolir l'esclavage, à peine le premier gouvernement insurgent installé à Guadalajara. Par ailleurs c'était un acte conforme à l'esprit bolivarien, puisque le Libérateur avait inauguré sa vie officielle dans son propre pays par un geste magnifique : l'émancipation massive de tous les esclaves de San Mateo. Et, dans son discours prononcé devant le Congrès d'Angostura, il avait également dit : « J'implore la confirmation de la liberté absolue des esclaves, tout comme j'implorerais pour ma vie ou pour l'existence de la République. »

Nos délégués à l'Assemblée de l'Isthme avaient compris que la fraternité entre les peuples n'était pas une affaire de marchandages officiels, et que l'on ne pourrait parler de solidarité continentale tant qu'il y aurait des lois draconiennes sur l'émigration et la population; aussi instaurèrent-ils (art. 23 et 24) le plus libéral des régimes de naturalisation et d'immigration, en faveur des citoyens des républiques confédérées, leur accordant la liberté du travail et la liberté testamentaire dans les mêmes conditions qu'aux nationaux, même s'ils ne voulaient pas adopter la nationalité du pays de leur domicile.

Pour en venir à la partie du Traité, que nous pourrions appeler organique, c'est-à-dire à la création de l'institution chargée de veiller à la solidarité américaine sous toutes ses formes, il a été décidé de réunir (art. 11, 12 et 13), tous les deux ans en temps de paix et chaque année en temps de guerre, une Assemblée générale de ministres plénipotentiaires des puissances confédérées, laquelle — prévue par les traités bilatéraux préparatoires et par la circulaire du Libérateur — devrait jouer auprès de ces Etats le rôle de conseil consultatif pour les conflits importants, de point de contact dans les dangers communs, de fidèle interprète des traités publics et d'agent

de conciliation dans les litiges et les différends. Point n'est besoin de dire que cette Assemblée de plénipotentiaires a été le prélude des conférences inter-américaines actuelles, avec la caractéristique de leur périodicité, et l'on y prévoit la distinction — forcément très floue, alors — entre les réunions plus fréquentes lors d'une menace de guerre et des sessions plus espacées durant les périodes calmes.

L'une des principales attributions de l'Assemblée des plénipotentiaires (art. 16) devait être l'arbitrage des conflits survenant entre les parties, lesquelles s'engageaient à les porter devant l'Assemblée, dont la décision n'était exécutoire qu'aux termes d'un accord particulier précisant cette clause. C'est ainsi qu'apparaît pour la première fois un des traits les plus caractéristiques du système américain : la solution pacifique des conflits. Si l'on n'est pas arrivé alors à l'arbitrage obligatoire, en s'en tenant seulement à la clause facultative, cela est dû surtout à la Délégation mexicaine, qui suivait, bien entendu, la politique adoptée en la matière par sa Chancellerie au moment de la rédaction des traités bilatéraux. Cette attitude n'impliquait aucunement, de la part du Mexique, une sous-estimation à l'égard de l'institution arbitrale, mais simplement le souci de ne point la dénaturer, car les conflits ne sauraient être tous soumis à l'arbitrage (sinon ceux d'ordre juridique), de même que les organismes, et encore moins une assemblée politique, ne sont pas tous habilités à jouer le rôle d'arbitre, fonction aussi importante que délicate. Il fallait simplement attendre que chacune de ces matières — organismes et conflits — soient éclaircies avec le temps. Briceño Méndez était si convaincu des arguments mexicains qu'il déclare dans son rapport, avec son honnêteté habituelle : « Le Mexique n'acceptant pas l'arbitrage, nous avons dû modifier nos conventions avec le Pérou et l'Amérique Centrale... et, en vérité, je crois que la Confédération a gagné à ces modifications. »

Deux autres institutions qui ont trouvé, un siècle plus tard, leur réplique lors de la constitution de la Société des Nations sont, d'une part (art. 20), les avis consultatifs, alors appelés *dictámenes*, dans le meilleur castillan, que l'Assemblée pouvait émettre à la requête des parties et,

en second lieu (art. 18), ce que l'on aurait désigné, selon le lexique genevois, par l'expression « moratoire de guerre », c'est-à-dire l'interdiction de faire usage de la force avant d'avoir eu recours aux organismes et aux méthodes pacifiques, institués à cet effet.

Dans l'esprit de ses auteurs, le Traité d'union, d'alliance et de confédération perpétuelle aurait dû être (comme l'indique si éloquemment cet adjectif) ce que Thucydide dit orgueilleusement de son propre ouvrage : « Un monument pour l'éternité ». C'était le symbole de la fidélité à la grande patrie, à l'idée d'Amérique; et, par conséquent, l'effet que les Anglo-Saxons appellent si expressivement *perpetual allegiance* devait se produire. Aucune clause du Traité ne stipule que celui-ci peut être dénoncé, ou que l'on puisse se retirer à son gré de la Confédération.

Toutefois, en même temps qu'une œuvre durable, ces hommes, dont nous admirons de plus en plus la sagesse, ont voulu faire une œuvre perfectible, et, estimant que certaines obligations n'auraient plus de raison d'être avec la cessation des hostilités, ils stipulèrent (art. 30) la révision obligatoire du Traité une fois la paix rétablie.

En revanche, tout comme ils n'ont pas reconnu le droit, ou, du moins, n'ont pas invité les parties à se retirer, ils n'ont pas voulu non plus que des membres de la Confédération puissent la déshonorer ou la corrompre. A cet effet, il a été stipulé dans les clauses pénales du Traité (art. 19 et 29) un paragraphe frappant d'exclusion de la Confédération, tout au moins temporairement, l'Etat qui omettrait d'avoir recours aux procédés de solution pacifique, ainsi que quiconque « changerait dans leur essence les formes actuelles de son gouvernement », c'est-à-dire qui troquerait son régime républicain pour un système monarchique.

Il est fort instructif de constater de quelle manière s'est posée, dès lors, à ces hommes, l'antinomie entre la démocratie internationalement garantie et la non-intervention, comment ils l'ont résolue par la sanction dont nous avons parlé, c'est-à-dire en prononçant l'exclusion automatique, tout en permettant éventuellement

(comme il est stipulé dans le même article) la réadmission du membre en question par le vote à l'unanimité des confédérés, et en laissant toujours le droit à ces derniers, sur le plan individuel, d'entrer en relations avec le nouveau gouvernement. Selon Briceño Méndez, le premier libellé de cet article stipulait l'exclusion définitive et ne permettait pas la reconnaissance individuelle. « Nous l'avons donc combattu — poursuit Briceño — jusqu'à ce que nous ayons eu le plaisir de le voir modifié, en supprimant ce qui pouvait être interprété comme intervention et en le reprenant en des termes qui, tout en garantissant et en affirmant davantage les institutions actuelles de chaque Etat confédéré, lui laissent également le droit imprescriptible de se constituer comme il l'entend. » Il convient de méditer sur cette solution, car s'il est vrai que chaque peuple peut suivre la voie de son choix et se donner le régime de gouvernement le plus à son gré, il n'y a aucune raison, par ailleurs, de maintenir l'affiliation à une société d'un membre qui ne répond plus aux conditions essentielles de la vie du groupe, et dont la présence serait, par suite, un facteur de corruption pour tous les autres membres.

En dépit des engagements très sérieux qu'entraînait sa création, la Confédération ainsi constituée n'était en aucune sorte un Etat supranational. L'article 28 le précise en un style que l'on répugnerait à amputer pour en faire la synthèse : « Les républiques de Colombie, d'Amérique Centrale, du Pérou et des Etats-Unis mexicains, à l'heure où s'identifient si étroitement et si puissamment leurs principes et leurs intérêts, dans la paix comme dans la guerre, déclarent formellement que le présent Traité d'union, d'alliance et de confédération perpétuelle ne saurait nullement interrompre l'exercice de la souveraineté de chacune d'entre elles par rapport à leurs relations extérieures avec les autres puissances étrangères à cette Confédération, pour autant que cela ne s'opposera pas à l'esprit et à la lettre dudit Traité. » Il est à souligner que nos prédécesseurs pensaient, non sans raison, que ces deux points de vue — souveraineté et Organisation internationale — n'étaient pas incompatibles, ainsi que l'on veut nous en persuader aujourd'hui, non point dans le cadre

du système inter-américain, à vrai dire, mais dans le forum des Nations Unies.

Point n'était donc besoin que le Secrétaire d'Etat Clay donne des instructions aux délégués américains au Congrès de Panama pour que les décisions de l'Assemblée ne soient adoptées qu'*ad referendum*, puisque cela découlait nécessairement de la qualité souveraine des parties. C'est ainsi que Revenga, éminent Vénézuélien qui était alors à la tête de la Chancellerie grand-colombienne, écrivait à Gual : « Elle (l'Assemblée) n'attaque en aucune façon la souveraineté ni l'indépendance d'aucun des pays confédérés, et, par conséquent, l'on ne manquera pas de ratifier tout ce qui y sera requis. » Par une telle phraséologie, Revenga ouvrait la possibilité pour certains accords d'acquiescer quelque force, à tout le moins morale, sans avoir besoin d'être ratifiés. C'est là, on le sait, un des problèmes les plus épineux de la technique juri-

dique des conférences interaméricaines. Ici, nous en faisons simplement mention.

Enfin, dans l'article additionnel du Traité confédératif, article introduit, lui aussi, par la Délégation mexicaine, il a été stipulé qu'aussitôt que ladite Confédération aurait commencé d'exister, il faudrait en réunir les membres avec ceux d'autres puissances neutres et amies, en vue de fixer d'un commun accord « tous les points, règles et principes qui devront dicter leur conduite ». C'était, comme on le voit, la codification du droit international, non point seulement de celui propre aux peuples américains, mais du droit des gens universel, « parce que les parties contractantes — précise heureusement cet article — souhaitent ardemment vivre en paix avec toutes les nations de l'Univers ».

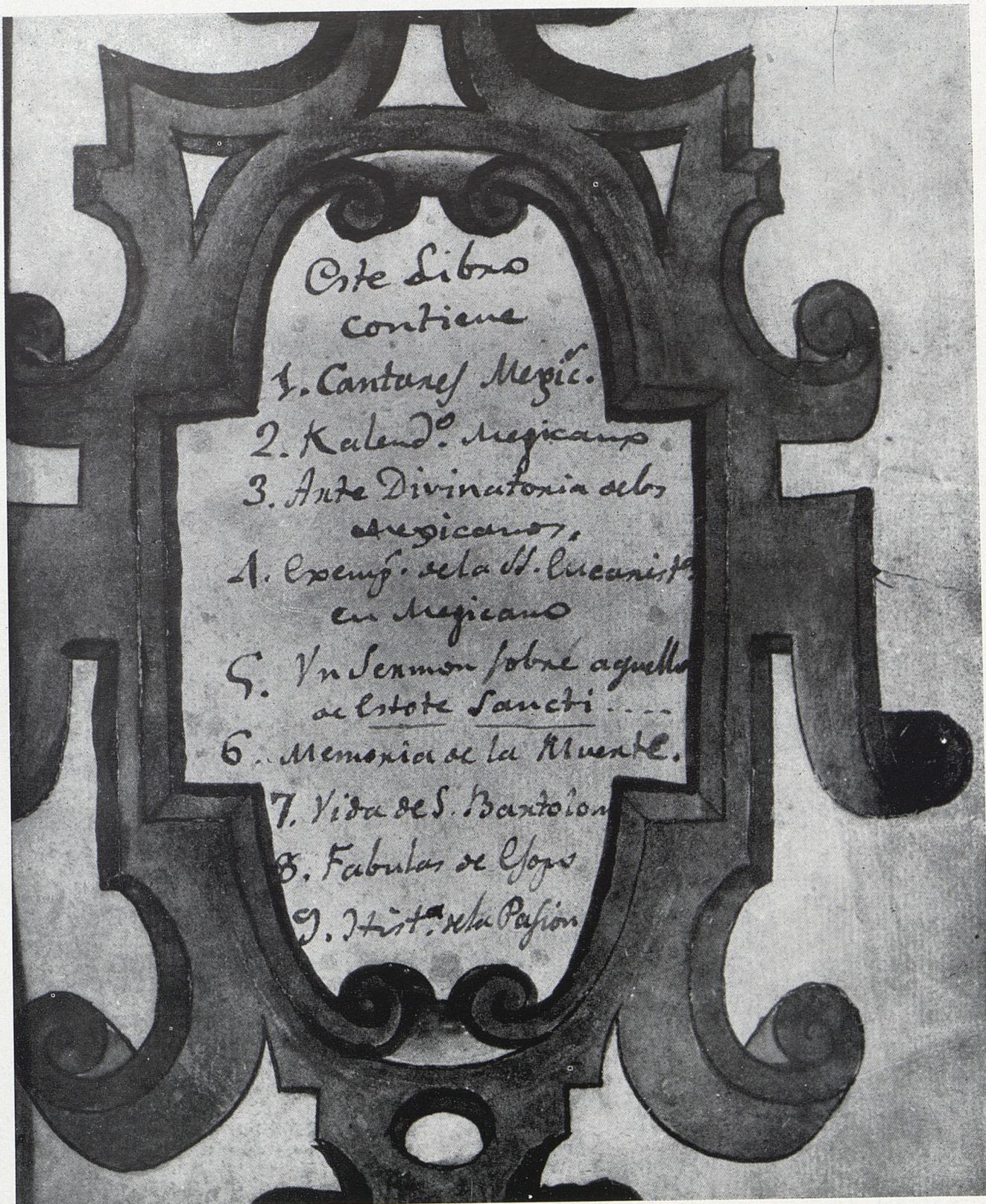
Ainsi se révélaient superflues les craintes de Canning et les conseils discrets que Dawkins se permit de donner, à Panama, aux délégués

hispano-américains, afin que ne puisse se former un bloc de nations hostiles à l'Europe. L'on ne pensait à rien moins que cela; au contraire, on songeait à renforcer la solidarité de ces pays pour pouvoir collaborer par la suite, dans la dignité et en parfaite amitié, avec tous les peuples, grâce à ce sens œcuménique qui est sans doute la racine la plus profonde de l'*ethos* hispano-américain. En somme : souveraineté de l'Etat, suprématie du droit, ordre juridique américain et universel sont également inclus dans l'idéal bolivarien, suivant cette belle sentence du Libérateur : « Le nouveau monde doit être constitué par des nations libres et indépendantes, unies entre elles par un ensemble de lois communes qui règlent leurs relations extérieures. » ⁽¹⁾

(1) Pour plus ample information sur le sujet, cf. A. Gómez Robledo, *Idea y Experiencia de América*. México-Buenos Aires, Fondo de Cultura Económica, 1958.



La ville de Tacubaya vue à vol d'oiseau de la route de Toluca, en 1855.



Couverture des Cantares Mexicanos (Bibliothèque Nationale de México).

QUELQUES APERÇUS CONCERNANT LA LITTÉRATURE NÁHUATL

par Angel María GARIBAY,
de l'Académie Mexicaine de la Langue

L'ÉTENDUE de l'Empire des Colhua Mexica a été déterminée magistralement et définitivement, me semble-t-il, par Robert H. Barlow⁽¹⁾. Nous savons de façon précise, dans la mesure où nous sommes aidés par les documents, quelles étaient les frontières de la langue náhuatl. Langue officielle depuis Oxitipan jusqu'à Xoconochco, elle embrassait les régions qui vont d'une mer à l'autre. C'était la langue des dominateurs et, de plus, elle avait un caractère similaire aux langues franques du Moyen Âge. Dans toutes les contrées comprises dans ce territoire, elle était parlée comme langue de trafic et, sans pour cela supplanter les langues de chaque peuple des vassaux, elle se superposait à elles. Il est superflu de citer les innombrables témoignages de missionnaires et de conquérants à cet égard.

Les frontières de la production proprement littéraires devaient être plus restreintes. Si l'on peut se livrer à des conjectures au sujet de la composition possible de poèmes en náhuatl dans les régions comme la côte ou l'isthme de Tehuantepec, nous n'avons, pour autant que je sache, aucun reste authentique sur lequel nous puissions fonder notre étude. Les matériaux en langue náhuatl dont nous disposons viennent de la partie centrale du Haut-Plateau, que nous appelons généralement Mesa Central. Nous allons donner un aperçu rapide des territoires sur lesquels il nous est resté une documentation littéraire et sur lesquels nous basons ce que nous pourrions appeler la géographie de la littérature náhuatl.

Il nous faut citer tout d'abord la ville de Tenochtitlan. Même si nous ne possédons pas de preuves suffisantes de ses œuvres littéraires, nous pourrions supposer leur existence, rien qu'en nous laissant guider par les témoignages qui nous décrivent simplement les modes de transmission des connaissances culturelles. La plus grande partie des documents recueillis sont arrivés jusqu'à nous grâce aux premiers missionnaires et se rapportent à la capitale dudit Empire.

Plus important par la valeur culturelle, quoique ayant eu une moins grande fortune politique, vient ensuite Tezcoco. Même si nous n'accordons pas trop de foi à Ixtlilxóchitl, qui put fort bien exagérer la note par suite de son amour patriotique, nous ne pouvons pas non plus nous passer du jugement de cet investigateur attentif du passé. Une citation suffira. Je la prends à l'Historia Chichimeca, publiée au tome II de l'édition de Chavero⁽²⁾. « Pour chaque genre, ils avaient des écrivains appropriés; les uns, chargés des Annales, consignaient, par ordre, les événements qui se produisaient chaque année, avec mention du jour et de l'heure; les autres étaient chargés de tenir à jour les généalogies et les descendance des rois et des seigneurs et des personnes de haut lignage, en inscrivant avec soin les naissances et en effaçant les morts avec la même minutie. Les uns étaient chargés de la description des termes, des limites et des bornes des villes, des provinces, des villages et des hameaux, des parcelles et des répartitions des terres : ce qu'elles étaient et à qui elles appartenaient. D'autres, des livres, des lois, rites

et cérémonies qu'ils pratiquaient dans leur infidélité; et les prêtres des temples, de leurs idolâtries et des fêtes de leurs faux dieux et calendriers. Et enfin, les philosophes et les sages qui se trouvaient parmi eux avaient la charge de peindre toutes les sciences qu'ils savaient et recherchaient, et d'enseigner de mémoire tous les chants qu'ils conservaient, leurs sciences et leurs histoires... Car en la ville de Tezcoco étaient les archives réelles de toutes les choses citées, car elle était la métropole de toutes les sciences, usages et bonnes coutumes, puisque ses rois tiraient gloire de cela et furent les législateurs de ce Nouveau Monde. »

Réduit à ses limites, le témoignage n'en est pas moins valable, et il est hors de doute que Tezcoco connut un épanouissement littéraire, voué à conserver par écrit les progrès qui s'y faisaient. Les bibliothèques de cette ville paraissent avoir été abondantes. Leur destruction est imputable à des causes diverses : guerres, incendies.

Cette destruction, cependant, ne fut pas si complète, puisque le même historien de Tezcoco dit que : « de ce qui fut sauvé des incendies et des désastres précités et que mes ancêtres conservèrent, est arrivé entre mes mains, d'où a été extraite et traduite l'histoire... obtenue à la suite d'un travail ardu et par un diligent effort pour comprendre l'interprétation et la connaissance des peintures et des caractères qui, chez eux, tenaient lieu de lettres, et la traduction des chants, et pour comprendre leur sens véritable. »

Comme il arrive pour ce genre de documents, il n'a pas été fait d'identification de documents originaux qui auraient pu arriver jusqu'à

(1) *The Extent of the Empire of the Culhua-Mexica, Ibero-Americana* : 28. Berkeley et Los Angeles, 1949.

(2) México, 1892, p. 18 et s.

nous, ni la classification des sources primitives abondantes et très variées que l'on peut reconnaître dans le travail d'Ixtlilxóchitl. Nous possédons, par d'autres voies, des multitudes de compositions littéraires qui, sans aucun doute, peuvent être attribuées au règne d'Acolhuacan.

Un autre lieu où ont fleuri les lettres est la zone de Cuauhtitlán, seigneurie très ancienne, qui n'a pas fait l'objet de beaucoup de recherches de la part des savants, et qui nous a laissé, grâce à ses premiers fils entrés dans la culture européenne, un répertoire très riche du dernier tiers du XVI^e siècle en langue náhuatl; je veux parler des Annales de Cuauhtitlán. C'est là l'une des régions qui nous fournit un filon de matériaux littéraires parfaitement authentiques et bien conservés de la langue dans laquelle ils furent primitivement rédigés.

Grâce aux données précises fournies par ce document, nous savons qu'une véritable école de culture littéraire fleurit, dans le sens complexe indiqué par Ixtlilxóchitl dans les lieux environnant les lacs : Azcapotzalco, avec sa mine de documents peu explorée; Tlacopan, qui succède politiquement à Azcapotzalco, a également laissé des traces profondes de sa production littéraire; l'un et l'autre lieu sont très dignes d'étude dans ce domaine, car ils gardent les réminiscences d'une ancienne culture qui atteignit son apogée à l'époque de la domination tépanèque sur la vallée de Mexico, et qui, probablement, ne fut pas de langue náhuatl. Tláhuac, ou Cuitláhuac d'après le nom primitif, avec quatre seigneuries distinctes, a laissé de nombreux éléments littéraires incorporés aux Annales de Cuauhtitlán. Sans doute a-t-il exercé une grande influence dans ce domaine de la littérature. De Chalco, une des quatre régions de Cuitláhuac, nous possédons assez de poèmes dans le manuscrit de la Bibliothèque Nationale et dans l'histoire d'Ixtlilxóchitl pour pouvoir nous faire une idée de son importance, ainsi que des caractéristiques de sa production. Nous pouvons tirer les mêmes conclusions en ce qui concerne Xochimilco et ses environs; malheureusement, je ne connais aucune information littéraire sur cet antique seigneurie náhuatl. Ce qui ne signifie nullement qu'il n'en existe pas : mais ou bien elle se perdit, ou bien elle

demeure cachée. Les données, en ce qui concerne l'histoire, se limitent à ce que nous pouvons glaner dans Ixtlilxóchitl et dans les autres anciens et, ainsi qu'il arrive toujours, ce sont des écrits qui reflètent le point de vue du patriotisme local de l'écrivain. Nous ne savons pas ce que les xochimilcas ont pu dire d'eux-mêmes, eux qui possédaient un degré de culture artistique très élevé et vivaient dans un milieu qui eût rendu poètes même les moins doués pour la poésie.

Si nous franchissons les montagnes qui entourent la Vallée, à l'Orient nous rencontrons, avec la région de Tlaxcala et ses voisines Huexotzingo et Cholula, d'autres seigneuries dans ce que nous appelons aujourd'hui la vallée de Puebla. On peut recueillir, dans ces lieux, une riche production littéraire. Nous disposons d'une documentation suffisante pour en juger. Il nous faut signaler, avant tout, le manuscrit appelé *Historia Tolteca-Chichimeca*⁽¹⁾, dans laquelle nous avons une bonne accumulation de matériaux, qui peuvent faire l'objet d'une étude littéraire.

Hors du cadre de l'Empire, sinon politique, du moins culturel, de la langue, il put fort bien aussi y avoir des productions littéraires. Je ne les connais pas. Mais il est probable qu'elles aient disparu pour toujours comme ce fut le cas pour bon nombre d'apports de la périphérie.



Une analyse juste et complète de toute la production lyrique de l'ancien Anáhuac demanderait beaucoup de temps. Les limites d'un article nous obligent à être très bref.

Peñafiel⁽²⁾ a fort bien résumé l'importance de ces chants lorsqu'il écrivit : « Les chants aztèques étaient les livres vivants de leur littérature;

dans les bals, on chantait les gloires du guerrier; dans le temple, les prières aux dieux; ne possédant pas d'alphabet pour écrire, le chanteur enseignait, en s'accompagnant du teponaztle et du panhuehuatl, la tradition historique et religieuse à la jeunesse, dans les collèges, et racontait les conquêtes et les gloires patriotiques des peuples. »

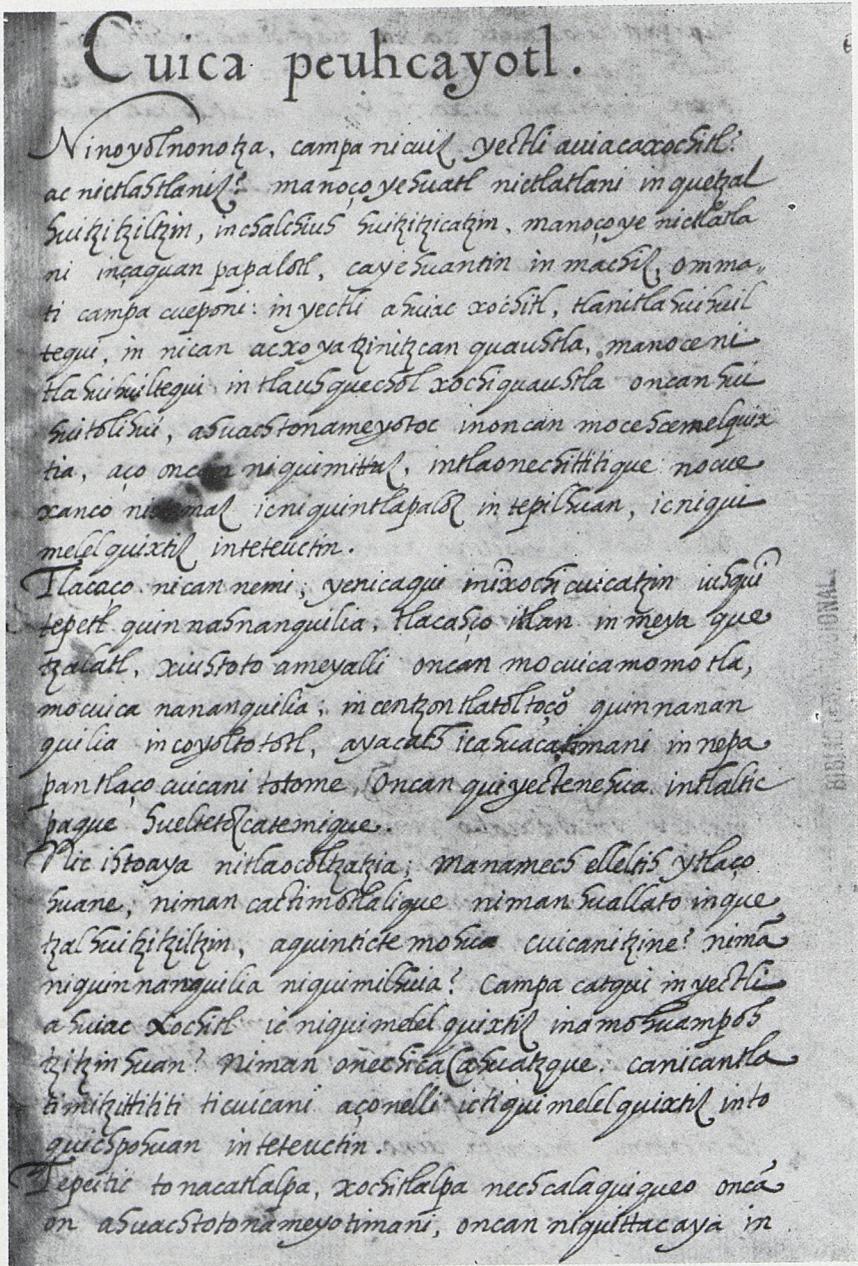
On pourrait dire plus. Les cantares étaient l'unique expression des sentiments personnels, mais le poids du collectivisme pesait sur les poètes dans la composition et sur les chanteurs dans la conservation de ce genre de poésie. Il n'est pas rare, pour cela, que nous trouvions, même dans les explosions du sentiment lyrique, la même couleur et la même tonalité de sentiments que dans les grandes manifestations générales. Presque tous les chants que nous connaissons étaient destinés à être chantés en chœur et sont enfermés dans les limites de la rigide unité communautaire. On ne doit pas être étonné non plus par la persistance des mêmes thèmes et par l'imitation presque littérale des poètes entre eux. L'influence sociale et traditionnelle devait graviter autour de chaque nouveau chanteur marquant pour pouvoir s'élever au-dessus de la rigidité des formes déjà stylisées. Le temps ne permit pas que de tels génies se présentent. Et nous n'avons ni la prétention de les trouver ni celle d'affirmer qu'ils existèrent.

J'ai déjà dit que la même gamme de thèmes et de procédés stylistiques nous est un indice et une garantie d'authenticité. N'étant pas soumise à des influences étrangères, cette forme d'expression s'adapte à la conception primaire et lente d'une littérature en formation et qui n'atteint pas son plein essor. Sans compter que la rigidité même de la culture générale, révélée dans la terrible sévérité des statues sacrées et connue par le stoïcisme des faits que relatent les historiens de la Conquête, a dû rendre plus limités les moules de cette forme lyrique.

Les thèmes, sans doute, ainsi que nous allons le voir, sont essentiellement humains, et c'est là le mérite qui leur permet de se mêler au courant universel de la pensée et à l'ensemble d'émotions qui règlent la perception esthétique de l'homme de tous les temps et de tous les pays.

(1) Publié en reproduction photographique par E. Mengin (Copenhague, 1942).

(2) Préface à l'édition de *Cantares Mexicanos*, p. 27.



Manuscrit des Cantares Mexicanos, en langue náhuatl
(Bibliothèque Nationale de México).

L'obscurité de la vie, l'énigme de la mort, la fugacité de l'homme, l'inanité du plaisir, sont des sujets que nous trouvons dans tous les domaines de l'histoire littéraire, et ce serait le comble de la légèreté que prétendre voir des influences d'Horace ou de Salomon dans des poèmes dont l'origine est si différente. C'est bien plutôt là l'influence du cœur humain, toujours pareil dans ses désirs et dans ses craintes, sous toutes

les latitudes et soumis à tous les calendriers.

★

Afin d'être un peu systématique dans cet exposé, nous allons nous en tenir à l'expression lyrique où se révèle le plus le sentiment personnel tout d'abord, et nous passerons ensuite à la révélation plus collec-

tive du sentiment général dans d'autres types de poèmes lyriques. De plus, nous trouverons, dans les uns et les autres, le témoignage de la religiosité de ce peuple. Il n'y a jamais d'éloignement des dieux, et l'inaccessible et tout-puissant Ipalnemocani, « celui par l'aide et le pouvoir duquel nous vivons » est présent dans chaque ligne de cette production. Pratiquement, la lyrique náhuatl continue d'être une forme lyrique religieuse.

Les premiers genres sont le Xochicuicatl et l'Inocuicatl. Le premier provient des célébrations d'agrément au cours desquelles les poètes chantaient la joie éphémère de la vie, la douce atmosphère du printemps, et suivaient les chemins du chant et de la beauté, tel celui qui remonte le cours d'un fleuve, désireux de retrouver sa source. La vision du Paradis de Tlaloc, sous de multiples noms, et surtout sous celui du mystérieux Tamoanchan, brille tout particulièrement dans ce groupe de poèmes, gais dans une certaine mesure.

Or, la tendance du Mexicain à la mélancolie le pousse à voir, en même temps que les fleurs qui s'ouvrent, les fleurs qui se fanent. Et ainsi naît le second type de poème individuel, le « Chant de la Tristesse », terme par lequel on peut traduire le mot Inocuicatl, en tenant compte, toutefois, que le contenu de la parole náhuatl est plus vaste. Misère et abandon, oubli et délaissement, compassion et amertume délicate..., tout trouve place dans le concept et tout se manifeste dans la gamme du chant.

Des poèmes dans lesquels l'on chante la guerre et sa divine signification, ou dans lesquels on célèbre les grands chefs, partis pour toujours et toujours attendus, constituent le genre peut-être le plus original de ces compositions. Ils sont appelés Cuauhcuicatl, Yaocuicatl, Teuccuicatl, et équivalent aux Chants de l'Aigle, de la Guerre, des Princes. Ils frôlent déjà le genre héroïque et, s'ils n'avaient pas mis leur empreinte sur le chant accompagné de danses, ils relèveraient plutôt de la forme épique. Nous ne faisons pas de ligne de démarcation précise, car cela n'est possible pour aucun genre littéraire. Aussi complexe que l'homme — intelligence, cœur, pas-

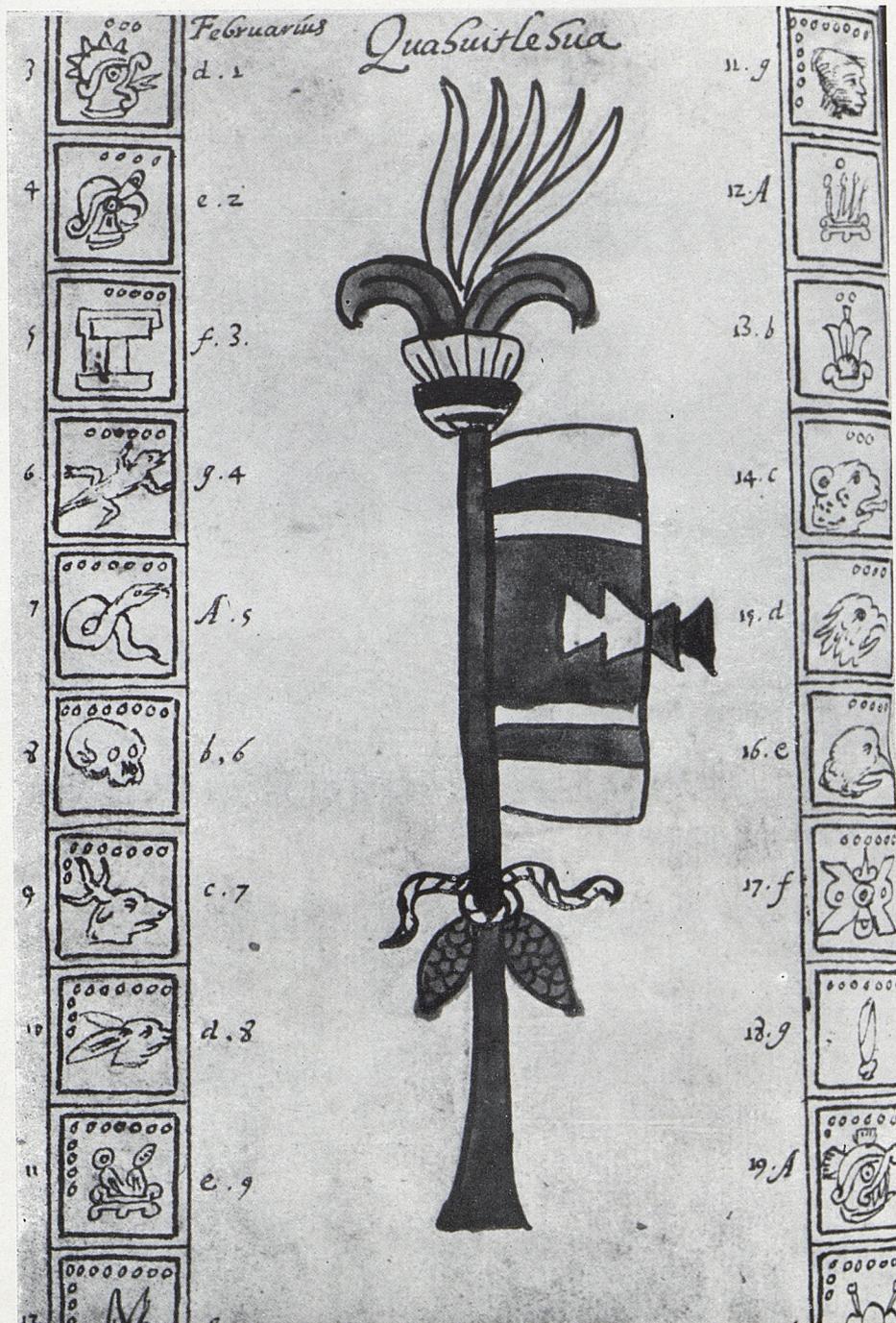
sion —, la poésie porte l'empreinte de tout ce qui vient de lui.

Innombrables sont les poèmes que nous pourrions citer pour connaître le but que se proposent ces chanteurs en disant leurs chants. D'un côté ils connaissent la vie éphémère et fugace, qui est unique, et ils s'efforcent de la vivre, alors qu'ap-

proche l'heure de la mort, elle aussi unique, du dernier départ, sans remède et sans retour. Dans toutes les poésies de ce genre nous trouverons cette pensée. Elle est là toujours. Tantôt elle domine, tantôt elle affleure brusquement, mais n'est jamais absente. Mais une autre réaction s'empare du cœur de l'homme : si la vie passe, si l'on ne vit qu'une

seule fois, il nous faut faire du chant un moyen de durée. Que subsiste du moins cette trace du passage de l'homme sur la terre.

★



Manuscrit des Cantares Mexicanos (Bibliothèque Nationale de México).

On a dit que le « demi-ton » et la « pénombre » sont des caractéristiques de la poésie authentiquement mexicaine. En cernant davantage l'affirmation, peut-être verrait-on que cela est vrai surtout en ce qui concerne nos poètes de la Meseta Central. Mais qu'il me soit permis de signaler à mes lecteurs que, dans la période antérieure à la conquête, nous trouvons déjà cette lumière crépusculaire et ce doux et mélancolique ton évanescant. Il n'y a pas d'élan brusque, fait d'autant plus remarquable que ces êtres paraissent vivre sous le poids de leurs temples et de leurs idoles; on ne sent pas sourdre le tourment des passions, et les produits de leur imagination sont des fleurs rares et d'une beauté étrange. L'âme de ces poètes glisse doucement à travers les courants d'une gaieté qui, quoique le désir de la posséder se répète, n'est jamais complètement atteinte. Une mélancolie certaine domine les chansons qui, de façon monotone, se rapportent aux fleurs. La fleur peut être le symbole de cette poésie : éphémère, fugace, belle, parfumée, et aussitôt changée en pétales jaunis et que le vent emporte. Telle est la conception de la vie et de la beauté chez ces poètes encore balbutiants. On ne peut comprendre leur mentalité si l'on ne s'efforce d'analyser au moins certains de leurs chants. La beauté des originaux ne peut être rendue par des traductions. Cependant, celles-ci peuvent-elles, permettre au lecteur d'approcher ces lointaines beautés (1).

(1) Pour plus ample information sur le sujet, cf. A. M. Garibay, *Historia de la Literatura Náhuatl*. México, Editorial Porrúa, 1953. 2 volumes.

XOCHITLALPAN

LE PAYS DES CHANTS

LE PARADIS TERRESTRE

*J*E consulte mon propre cœur :
« Où prendrai-je les belles fleurs odorantes, à qui le demander ? »

Si j'interrogeais le scintillant colibri vert,
l'oiseau-mouche d'émeraude ou le papillon d'or ?
Ils doivent le savoir, savoir où les belles fleurs odorantes
ouvrent leur corolle.

Dans les forêts turquoises de sapins, quand je m'isole,
quand je m'isole dans les forêts de fleurs couleur de
flamme,
elles se soumettent à la terre, enrichies de rosée, sous la
glorieuse lumière du soleil,
une à une, elles trouvent leur perfection.

Je les y verrai peut-être : quand ils me les auront faites
voir,
je les mètrai dans un pli de mon vêtement
et j'irai en flatter les grands, en honorer les princes.

Ici sans doute, ils vivent ; j'entends leur chant fleuri,
comme si dialoguait la montagne :
ici, tout près d'où l'eau verdoyante jaillit ;
dans les cailloux chante la source de turquoise,
et lui répond le sensonte, lui répond l'oiseau-clochette :
tous les oiseaux chanteurs font comme un carillon sans
fin :
ornés de très riches joyaux, ils louent le maître du monde ».

Et moi je dis, tristes sont mes paroles : « Pardonnez-moi
si je vous trouble, ô bien aimés... »
Ils font soudain silence, et puis vient me parler le scin-
tillant colibri vert :

« O poète, quelle est ta quête ?
Je lui réponds, lui disant :
« Où trouver les belles fleurs odorantes,
pour en flatter ceux-là qui sont semblables à vous ? »
Tous alors me répondent dans une grande rumeur :
« Si nous te montrons les fleurs, ô poète, c'est pour que
tu en flattes les princes, nos semblables ».

Ei ils me conduisirent dans les montagnes, au Lieu de
Notre Nourriture,
ils me menèrent à la Terre Fleurie
où demeure la rosée dans la glorieuse lumière du soleil.
Et là je vis enfin les fleurs, variées et précieuses,
les fleurs au riche arôme, ornées de rosée, dans le halo
éblouissant de l'arc-en-ciel.

Là ils me dirent : Cueille autant de fleurs qu'il te plaît,
selon ton agrément, poète, et les porte
à nos amis les princes,
à ceux-là qui honorent le maître du monde ».

Et j'allais mettant au pli de mon vêtement
ces douces fleurs odorantes
qui réjouissent le cœur, et je disais :
« Si d'autres d'entre nous pouvaient ici venir,
quelle moisson serait la nôtre !
Car maintenant que je connais le Lieu, je le dirai à mes
amis
et en tout temps ici nous cueillerons
les douces fleurs odorantes,
et en tout temps ici nous chanterons
les plus beaux chants
pour le plaisir de nos nobles amis,
les seigneurs de la terre, les Aigles et les Tigres ¹ ».

Ainsi fis-je moi, poète, ma moisson,
afin de fleurir les Grands,
les parer leur emplir les mains,
et je chantai le chant le plus beau pour qu'ils fussent
célébrés,
eux les Grands, en la présence de Celui qui est tout près.

Mais rien pour vos vassaux ?
Où prendront-ils les fleurs précieuses ?
Viendront-ils avec moi au Lieu de Notre Nourriture, à
la Terre Fleurie ?

Rien pour vos vassaux,
ceux-là qui souffrent d'infortune sur la terre ?
N'honorent-ils pas sur la terre celui qui est tout près ?
Mon cœur pleure et se souvient que je fus, moi poète,
à contempler la Terre Fleurie.

Et je dis : « Cette terre n'est pas le lieu des délices,
ailleurs est le terme de notre voyage, le bonheur.
Quel bien-être sur cette terre ?
Le lieu de la vie, c'est où nous descendrons.
Là-bas j'irai, là-bas je chanterai, m'unissant aux oiseaux
précieux,
j'aurai plaisir aux belles fleurs,
aux belles fleurs odorantes qui réjouissent le cœur,
celles qui rendent joyeux, parfument et enivrent,
celles qui rendent joyeux, parfument et enivrent.

(1) Ordres de chevalerie.

LE COLLÈGE DES MINES DE LA NOUVELLE ESPAGNE

par Modesto BARGALLÓ,
Professeur à l'Institut National Polytechnique
de México.



Façade du Palais des Mines (México, D.F.).

DÈS que le Tribunal des Mines eut été créé, en 1777, celui-ci décida d'exécuter son projet d'installation d'un *Séminaire de la Métallurgie*. L'année suivante, il achetait pour 31.000 pesos, payables en deux ou trois ans, une maison d'habitation qui appartenait au couvent appartenant à l'Hospice de San Nicolás, et qui porte actuellement le n° 90 de la rue de Guatemala, à México.

Pendant ce temps, le Tribunal s'occupait de la rédaction du Projet d'ordonnances relatives aux Mines. Celles-ci furent promulguées en 1783, et l'on y stipulait la création du *Séminaire Royal des Mines* (titre XVIII desdites Ordonnances).

M. Fausto de Elhuyar fut nommé

directeur du *Séminaire*, et il en rédigea le programme des études en 1790. Le 1^{er} janvier 1792, alors que le deuxième comte de Revillagigedo était vice-roi, le *Séminaire Royal* s'ouvrait dans ce bâtiment de la *calle de Guatemala*, où de petits fours avaient été construits dans la cour pour l'essai des minerais. Ainsi se trouvaient exaucées les aspirations qu'avait exprimées Barba un siècle et demi auparavant, et, plus tard, Antonio de Ulloa et Francisco Javier de Gamboa. Au Pérou également, José Eusebio de Llano avait réclamé la création à Lima d'un Collège pour l'étude de la Métallurgie, et il s'était adressé en ce sens, en 1758, au vice-roi, le marquis de Villa Orellana. Des années plus

tard, le P. Francisco González Laguna, chef de l'Expédition botanique au Pérou, mettait l'accent sur la nécessité d'entreprendre l'étude des Sciences Naturelles.

Enfin, le *Séminaire Royal des Mines* du Mexique était inauguré et l'on entreprenait l'enseignement de la minéro-métallurgie dans le pays, à une époque où les études scientifiques faisaient l'objet d'une sérieuse attention, ce qui augurait d'heureux résultats.

Les premiers professeurs du *Séminaire Royal de México* (pour les cours du premier degré de la carrière d'expert diplômé des mines et de spécialiste de l'amalgamation et

de la fonte des métaux) étaient : professeur par intérim de mathématiques, le capitaine Andrés José Rodríguez; professeur de Français, M. Mariano Chanin; professeur de dessin d'ornement, M. Bernardo Gil; professeur de dessin linéaire, M. Esteban González. Les premiers élèves inscrits à ces cours étaient : José I. de Vergara; Félix Nicolás Rodríguez, José Zárate Ruiz de La Mota, José Antonio Palacios, Pedro José Tiradón, José Manuel Cueto, José Leonardo Amayo et José Vicente del Moral.

Une fois le Séminaire des Mines créé, arrivèrent à México MM. Francisco Antonio Bataller, Andrés Manuel del Río et Luis Fernando Lindner.

Lindner avait été le condisciple de del Río à l'Académie Schemnitz, et Bataller, le camarade de ce dernier au cours de Physique expérimentale de Solano. Bataller a fait le cours de Physique depuis 1792 (il avait été nommé en 1791) jusqu'à sa mort, survenue en 1800.

M. Antonio León y Gama, versé en astronomie et chargé du cours de mécanique, était un professeur éminent du Séminaire des Mines. Né à México en 1735, il y mourait en 1802.

M. Andrés Manuel del Río arrivait à Veracruz le 20 octobre 1794, sur le navire de guerre *San Pedro de Alcántara*, qui transportait aussi du matériel scientifique destiné au Séminaire.

Bien qu'ayant été affecté au début à la chaire de chimie, del Río obtint, sur sa demande, la chaire de minéralogie.

M. Luis Lindner était directeur de mines dans l'Etat d'Oaxaca. En 1796, il était nommé professeur de chimie. Il ne put prendre possession de son poste qu'en 1798, pour raisons de santé. Et c'est pour ce même motif qu'il devait y renoncer deux ans plus tard.

En avril 1793, Elhuyar, dans un rapport, chargeait del Río de la traduction en espagnol d'une étude de Werner, sur la formation des filons, laquelle avait été envoyée par la Couronne, par l'intermédiaire du vice-roi. Il confiait également à

del Río et à Bataller la rédaction de livres de texte, en ne leur imposant que trois heures de cours par semaine, afin qu'ils puissent s'y consacrer.

Au mois de janvier 1797, le Tribunal des Mines donnait l'ordre d'entreprendre les travaux de construction des nouveaux bâtiments destinés au Séminaire des Mines, sur un terrain de la *calle de San Andrés*, aujourd'hui *calle de Tacuba*, dont il avait fait l'acquisition pour 30.000 pesos.

Une ordonnance du 19 avril 1798 stipulait que les élèves du Séminaire Royal seraient dirigés, en fin de cours, sur les vice-royaumes du Pérou et de Buenos Aires, ou sur les provinces du Guatemala, de Quito et du Chili, « afin d'y déterminer le moyen d'extraction et d'amalgamation le plus sûr et le plus économique », en qualité de « directeurs et ingénieurs des mines ».

Le 16 juin 1798, Elhuyar proposait que soient nommés des assistants, non seulement pour remplacer les professeurs titulaires, mais aussi pour contribuer à la formation de futurs maîtres; ce qui est une règle pédagogique excellente.

En 1798, sur la recommandation de del Río, la collection de mine-

rais achetée par Sessé et Sonneschmidt était acquise pour 500 pesos.

Cette année-là, à la suite de la maladie de Lindner, Elhuyar était chargé, provisoirement, des cours de chimie.

Parmi les textes de chimie recommandés par le Séminaire Royal, les *Eléments de Chimie*, de Lavoisier, tenaient certes la première place; puis, l'on utilisa les *Eléments de Chaptal* (1802). En 1820, ces ouvrages étaient remplacés par *Química*, d'Orfila.

Au cours de l'année 1800 (12 mai), Elhuyar envoya au Tribunal des Mines des *Instrucciones* comportant des règles de dissertation que les élèves devaient suivre pour leurs travaux pratiques. Ces normes correspondaient à quatre catégories : géognostique, mines, et les deux autres sur les amalgamations d'argent et de mercure ainsi que sur la fonte des minerais. Les sujets de chacune de ces dissertations étaient divers et minutieux; ils se rapportaient aussi bien aux observations qu'aux essais à mettre en pratique : c'est un exemple de la méticulosité d'Elhuyar et de l'importance qu'il attribuait aux travaux pratiques des élèves; ceux-là étaient soumis au contrôle des directeurs de mines,



Escalier du Palais des Mines.

lesquels devaient faire un rapport sur ces travaux.

En 1803, Manuel Cotero était nommé assistant de chimie, alors qu'il venait de recevoir son diplôme d'expert des mines et de spécialiste des amalgamations et fonte de métaux.

Au cours de la même année, quelques instruments scientifiques étaient achetés à Humboldt, pour une somme de 1.551 pesos. Humboldt s'engageait à offrir au Séminaire Royal le matériel scientifique qu'il enverrait d'Europe (janvier 1804).

Le Séminaire fut transféré, à la fin de l'année 1811, dans les nouveaux bâtiments de la calle San Andrés, c'est-à-dire dans l'immeuble connu sous le nom de *Palacio de Minería*. Néanmoins, les travaux n'en furent achevés qu'en 1813.

Le 13 mai 1811, del Río demandait à se rendre au Guatemala pour s'y livrer à des études minéralogiques.

En 1816, un cours d'essayeur et de trieur de métaux était ouvert au Séminaire; Elhuyar en établissait les programmes, dont il expliquait les motifs.

Cette année-là, del Río était nommé professeur de grammaire castillane et de français.

Le Tribunal des Mines s'adressait au vice-roi, à la même date, pour lui faire part du fléchissement de la production des mines.

Le 30 juin 1821, le Tribunal des Mines décidait que les cours du Séminaire seraient suspendus. Et le 22 octobre suivant, don Fausto de Elhuyar se démettait de ses fonctions de Directeur général des Mines et du Séminaire, après les avoir exercées pendant trente-trois ans, un mois et huit jours.

★

Sous la sage direction d'Elhuyar et, en particulier, à raison des travaux de del Río, le Séminaire des Mines fut, dans ses premières années, un centre culturel ayant un grand rayonnement au Mexique : ses soutenances publiques de thèses, les conférences de ses maîtres, ainsi que les essais de ses élèves, lui valurent les éloges de tous ceux qui visitèrent le Séminaire. On sait ce qu'en pensait Humboldt, en 1803 :

« Aucune ville du Nouveau Continent, sans en excepter celles des Etats-Unis, n'offrent des établissements scientifiques aussi grands et aussi solides que la capitale du Mexique. Je me borne à nommer ici l'Ecole des Mines, qui est dirigée par le savant d'Elhuyar, et sur laquelle nous reviendrons en parlant de l'exploitation métallique; le Jardin des Plantes et l'Académie de Peinture et de Sculpture... L'Ecole des Mines renferme un laboratoire de chimie, une collection géologique rangée d'après le système de Werner, un cabinet de physique dans lequel on trouve non-seulement des instruments précieux de Ramsden, d'Adams, de Lenoir et de Louis Berthoud, mais aussi des modèles exécutés dans la capitale même avec la plus grande précision et avec les plus beaux bois du pays. C'est à Mexico qu'a été imprimé le meilleur ouvrage minéralogique que possède la littérature espagnole, le Manuel d'oryctognosie, rédigé par M. del Río, d'après les principes de l'Ecole de Freyberg, dans laquelle l'auteur s'est formé. C'est à Mexico qu'on a publié la première traduction espagnole des *Elémens de chimie de Lavoisier*. Je cite ces faits isolés, parce qu'ils nous donnent la mesure de l'ardeur avec laquelle on commence à embrasser les sciences exactes dans la capitale de la Nouvelle-Espagne. » (Essai Politique sur le Royaume de la Nouvelle-Espagne, 2^e édition, Paris, 1827, I, 423, 428, 429).

Parmi les élèves qui suivaient les cours de minéralogie de del Río, au Séminaire Royal, se trouvaient : José Casimiro Chovell et Vicente Valencia, fils de mineurs, originaires respectivement de Taxco et de Talpukahua; ainsi que Manuel Cotero, Manuel Herrera et Manuel Ruiz de Tejada. Plus tard, vinrent y étudier également : Mariano Jiménez, lequel travaillait en 1810 dans les mines de Guanajuato et devait entrer dans Valladolid (Morelia) en tant que lieutenant général de l'armée d'Hidalgo; Rafael Dávalos, que del Río envoya à Morán en 1805, pour y installer la pompe que le maître avait fait construire selon ses plans; ses études terminées, Dávalos entra dans les mines de Guanajuato, où il allait faire fondre, en 1810, les premiers canons utilisés par l'armée des Insurgents; Ramón Fabié, autre élève du Séminaire Royal, originaire des Philippines, disparut au cours

des combats pour l'Indépendance. Un de ses frères était, lui aussi, élève du Séminaire.

Chovell était un mineur si réputé qu'on l'avait mis, en 1810, à la tête de l'administration de la mine Valenciana. Il commanda par la suite un régiment d'Insurgents. Valencia, qui vivait à Zacatecas, rejoignit l'armée de Jiménez. Del Río dédia à Chovell un silicate d'alumine et de calcium, qu'il avait trouvé dans les mines de Guanajuato et qu'il baptisa *chovelia*. Chovell, Cotero, Valencia et Herrera se firent un nom, notamment en raison de leurs dons de chercheurs et pour les dissertations qu'ils rédigeaient au cours des travaux pratiques du Séminaire Royal, suivant les *Instrucciones* d'Elhuyar. La thèse de Valencia portait sur la géologie de Zacatecas; elle fut examinée par Humboldt et citée dans son *Essai Politique*. Valencia était un excellent métallurgiste qui, selon del Río, avait obtenu un meilleur rendement du mercure, et il avait rédigé un mémoire sur le minerai de San José del Yermo. Chovell avait écrit des études sur les mines et l'amalgamation du mercure dans la Sierra de Durazno, ainsi que des notes de caractère géognostique. Manuel Herrera collabora avec del Río à la forge de Coacolmán, et, en 1809, il présentait un rapport sur les gisements de mercure de Vizarrón, dans la *Cañada de Culebras*. Cotero rédigea un mémoire sur la description et les plans d'une mine; il fut professeur de chimie au Séminaire Royal et découvrit un nouveau minerai dans la région de Taxco. Ruiz de Tejada fut aussi un brillant élève du Séminaire, où il devint assistant, puis professeur de physique, en 1815, il était nommé premier essayeur de l'Hôtel des Monnaies de Mexico, tout en conservant sa chaire au Séminaire. Il faut encore citer l'historien et politicien don Lucas Alamán, qui suivit les cours de minéralogie de del Río et de chimie au Séminaire Royal, en 1812 et 1813. Alamán, qui avait de vastes connaissances générales, était aussi érudit en matière de mines et de métallurgie. Il avait fait des études en Europe (1814-1820), où il avait acheté bon nombre d'ouvrages allemands des professeurs de Freyberg sur la métallurgie.

★

Le Palais des Mines de la calle de San Andrés, siège du Séminaire Royal depuis 1811, attestait la richesse minière de la Nouvelle-Espagne de cette époque. Royale demeure du Séminaire, ce palais avait fourni à l' « Important Corps des Mines », l'occasion d'étaler le luxe de ses trésors d'argent et de faire voir l'intérêt qu'il portait à la formation de jeunes experts appelés à diriger l'avenir de ses mines. Le patio et le grand escalier, en particulier, d'après Toussaint, sont des plus somptueux de tout le Mexique.

Les plans en avaient été confiés, en 1797, au sculpteur-architecte le plus réputé du Mexique d'alors : don Manuel Tolsá, originaire de Valencia, directeur de la Sculpture à l'Académie de San Carlos et

maître des œuvres de la Cathédrale. Tolsá avait exécuté un projet de bâtiment à deux étages, mais le Tribunal des Mines se décida pour un immeuble de trois étages. Les travaux furent entrepris le 24 mars 1797. Après avoir été suspendus quelque temps, ils ne furent repris que le 6 mai 1799. L'achèvement définitif n'eut lieu que le 3 avril 1813, bien que l'immeuble ait été remis le 28 mars 1811 au Tribunal des Mines, qui s'y était installé.

Sur les murs du vestibule du palais, comportant trois arcades grillagées, ont été gravés les noms glorieux d'Elhuyar, de Velázquez de León, et de del Río; et, dans le patio, ceux des mineurs insurgents Rafael Dávalos, Casimiro Chovell, Mariano Jiménez, Ramón Fabié et

Vicente Valencia, ainsi que celui de Juan Lucas de Lessaga.

La capacité de cet immeuble (90 mètres de façade et autant en profondeur) permettait toutes sortes de combinaisons pour la distribution des salles intérieures : les laboratoires furent installés au rez-de-chaussée et, à l'entresol, les salles de classes, un salon de réunions, etc.

Après la période de fermeture provisoire, le Séminaire rouvrait ses portes, le Mexique étant devenu indépendant⁽¹⁾.

(1) Pour plus ample information sur le sujet, cf. *La Minería y la Metalurgia en la América Española durante la época colonial*. México-Buenos Aires, Fondo de Cultura Económica, 1955. Ouvrage publié sous les auspices de la *Fundidora de Fierro y Acero de Monterrey*.



Une galerie du Palais des Mines.

L'ENTREVUE D'ACAPULCO

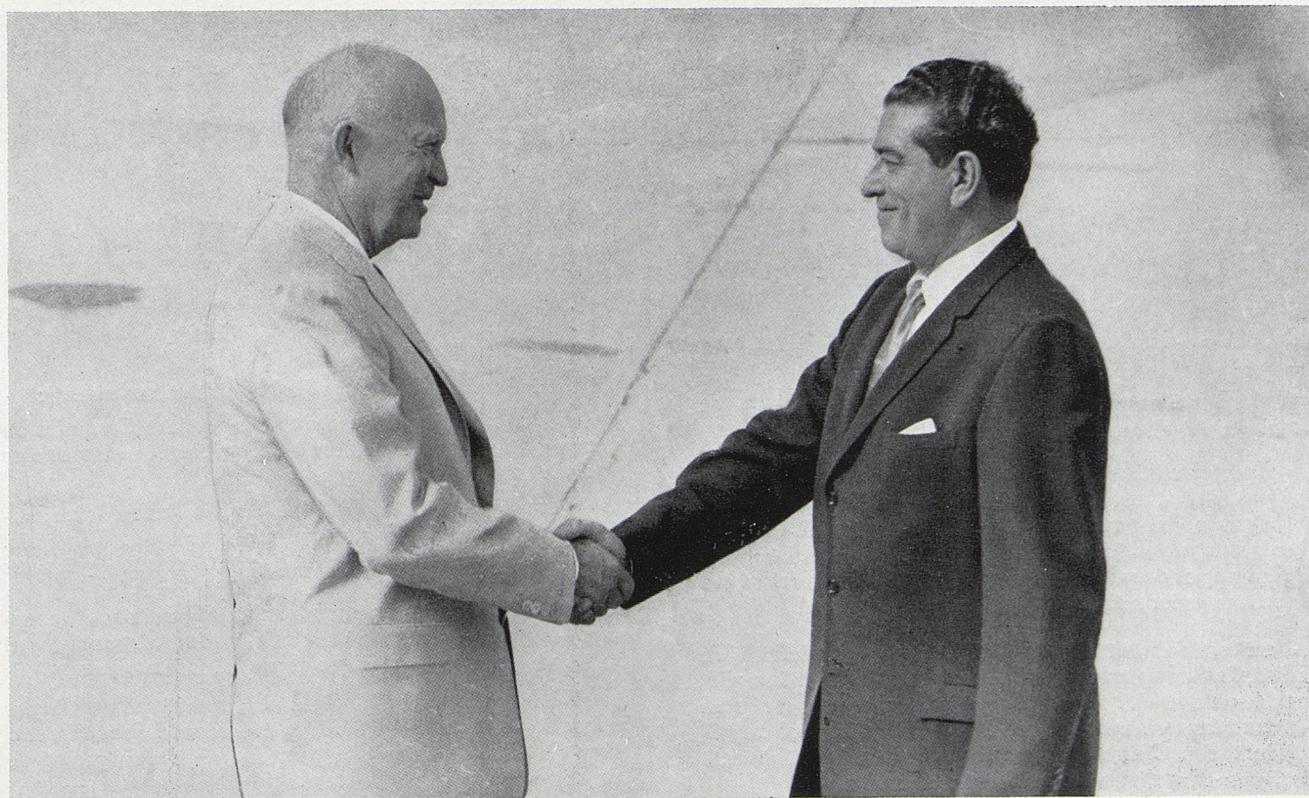
INVITÉ par M. Adolfo López Mateos, Président des Etats-Unis Mexicains, M. le Général Dwight D. Eisenhower, Président des Etats-Unis d'Amérique, vient de passer les journées des 19 et 20 février 1959, à Acapulco, port mexicain du Pacifique. Cette visite ne comportait aucun agenda. Les entrevues se sont déroulées dans une ambiance de franchise et de cordialité, sur le ton des relations amicales qu'entretiennent les deux pays. Au terme de ces conversations, un communiqué a été distribué, dont nous donnons ci-après la version en français :

Le Président du Mexique, et le Président des Etats-Unis, ont discuté de façon privée, et sans ordre du jour, les aspects généraux des relations entre les deux pays.

Les Présidents ont réaffirmé que les relations entre le Mexique et les Etats-Unis sont excellentes et se caractérisent par un esprit de bon voisinage, de compréhension et de respect mutuels. Ils ont reconnu que ces relations peuvent et doivent atteindre des niveaux

encore plus élevés non seulement parce que les deux pays ont intérêt à développer les domaines dans lesquels ils peuvent coopérer, mais aussi parce que, par une action commune, ils peuvent contribuer à la cause d'une paix juste et durable, au moyen d'efforts continus pour améliorer le destin du genre humain et en adhérant à ces principes de liberté à l'abri des lois, indispensables pour qu'existe la bonne volonté durable entre les nations.

En reconnaissant que les grands progrès faits par la science moderne ont ouvert des possibilités presque illimitées à l'avenir de l'Humanité, les deux Présidents sont convaincus que les relations entre leurs pays respectifs doivent non seulement comprendre une existence harmonieuse sous le régime du droit international et le développement du commerce et des échanges mutuels, mais aussi embrasser d'amples programmes de collaboration mutuelle, afin que les bienfaits de la civilisation puissent être mis à la portée de tous les peuples du monde.



Les Présidents à Acapulco.

Dans leurs conversations, les deux Présidents ont discuté de l'effet produit dans leurs pays respectifs par le développement des voyages à travers leur frontière commune. Dans ce port mexicain de beauté inégalable, visité avec plaisir chaque année par plusieurs milliers de Nord-Américains, les Présidents jugèrent qu'il est particulièrement opportun d'exprimer leur accord devant le nombre croissant de leurs compatriotes, représentants de toutes les branches de l'activité de la vie mexicaine et nord-américaine, qui ont fait de la frontière commune une voie de passage à travers laquelle ils vont et viennent.

Les deux chefs d'Etat ont été complètement d'accord pour reconnaître que le développement économique est l'un des objectifs de la collaboration entre les nations. Ils ont constaté avec une profonde satisfaction les efforts faits en ce sens par l'Organisation des Etats américains et se sont trouvés d'accord pour reconnaître la nécessité de continuer et augmenter ces efforts autant qu'il sera possible.

Au cours des conversations de caractère général au sujet des relations entre le Mexique et les Etats-Unis, les deux Présidents ont examiné de nombreux problèmes concrets d'intérêt particulier. Etant donné que le coton est l'un des principaux produits de l'exportation du Mexique et revête une grande importance pour les Etats-Unis, les deux Présidents ont convenu que leurs gouvernements respectifs doivent collaborer entre eux et se consulter mutuellement en vue d'un effort pour améliorer et protéger les intérêts des deux pays par rapport à ce produit si important. Convaincus de ce qu'il serait profitable aux deux pays de contrôler toujours plus les eaux du fleuve qui forme leur frontière commune, les deux Présidents ont décidé qu'il était désirable de construire le Barrage dit « du Diable » sur le Río Bravo, dans l'endroit déjà désigné

par la Commission Internationale des Limites et Eaux. Ils espèrent mettre au point un accord concernant la construction du barrage, aussitôt que possible.

Les deux Présidents ont examiné le problème du plomb et du zinc, et ils ont reconnu que les deux pays doivent continuer à étudier le moyen d'arriver à une solution multilatérale de ce problème international, sans préjudice des efforts que les deux pays continueront à faire afin d'arriver à une solution qui soit en rapport avec ce même esprit de coopération, déjà prouvé par les efforts destinés à renforcer le marché international du café, à travers le Groupe International d'Etude du Café, auquel participent les deux gouvernements.

Ils ont, de même, décidé de donner des instructions aux autorités agricoles de leurs gouvernements respectifs afin qu'ils préparent une lutte coordonnée contre le parasite dit « gusano barrenador » (la douve), qui cause de graves dommages au bétail des deux pays. Ils ont décidé d'explorer la possibilité d'un programme commun d'extirpation en utilisant des isotopes radioactifs. Cet accord illustre les bienfaits qui peuvent résulter des usages pacifiques de l'énergie nucléaire, aussi bien pour des problèmes intérieurs qu'internationaux.

La réunion d'Acapulco a été une réunion d'amis. Les deux Présidents, dès le début, se sont compris et appréciés mutuellement. Ils ont le ferme propos de continuer à collaborer en des sujets d'intérêt commun, par la voie des organisations internationales. De plus, leur réunion a confirmé une fois de plus que les relations personnelles entre les Présidents du Mexique et des Etats-Unis constituent un élément essentiel du développement de la confiance et de la bonne volonté entre les peuples des deux pays voisins.

LA COMMISSION DU PLAN D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE AU MEXIQUE

LE Président des Etats-Unis du Mexique, M. Adolfo López Mateos, annonçait dans son discours inaugural du 1^{er} décembre 1958 :

« Nous soutiendrons les travaux éducatifs au niveau des premier et second degrés, afin que tout le monde, si possible, ait accès à l'instruction primaire, et le plus grand nombre à l'enseignement secondaire, sans négliger pour autant les études supérieures et la recherche scientifique. »

C'est en suivant ces directives que le ministre de l'Education nationale, M. Jaime Torres-Bodet, a installé, le 9 février 1959, une Commission chargée du plan d'instruction primaire, laquelle est composée de représentants des Chambres des députés et des sénateurs ainsi que de divers organismes officiels.

Expliquant devant cette Commission le programme

qui lui incombe, M. Torres-Bodet a dit notamment :

« Le décret portant création de cette Commission marque une étape importante dans l'histoire des efforts réalisés par la République.

» Les plans d'enseignement établis jusqu'à aujourd'hui, dans notre pays, n'ont pas manqué. Toutefois, ce qui met un accent singulier sur la mission qui nous est confiée actuellement — et ce qui nous oblige davantage à mesurer la responsabilité que nous acceptons — c'est la volonté de coordination nationale, qui doit constamment servir de règle à nos travaux.

» Cette volonté est illustrée de façon indéniable par les raisons exposées par M. le Président López Mateos, lorsqu'il a soumis au Congrès de l'Union le projet de loi déposé le 18 décembre 1958 : « J'estime — pré- » cisait-il dans l'exposé des motifs — que l'expérience » acquise et les possibilités envisagées rendent actuel-

» lément souhaitable l'élaboration d'un plan susceptible de fixer, à peu de choses près, le laps de temps nécessaire pour garantir à tous les enfants du Mexique l'instruction primaire, gratuite et obligatoire, grâce à une meilleure coordination des travaux incombant aux Autorités fédérales, provinciales et municipales, ainsi qu'à un accroissement positif de la collaboration des secteurs privés. » Il poursuivait en ces termes : « Les statistiques mises à notre disposition nous donnent maintenant une idée très nette de l'ampleur du problème, et elles nous permettent de prévoir, d'après des hypothèses raisonnables, la façon dont la question évoluera dans le temps à venir. En comparaison des résultats obtenus, l'analyse des ressources investies dans l'enseignement primaire nous indiquera la mesure de l'effort à réaliser, et elle nous fixera sur l'importance des moyens supplémentaires qu'il faudra obtenir en vue d'atteindre progressivement notre but. »

» Il entre dans les attributions de la Commission d'apprécier les ressources financières, les éléments humains et, s'il le faut, les méthodes nouvelles, sur lesquels le Mexique pourra compter, en vue d'assurer à tous ses enfants l'instruction primaire, gratuite et obligatoire, dans un temps qui reste à déterminer.

» Notre système d'enseignement primaire prévoit deux champs d'action distincts : l'école rurale et l'école urbaine. Les ressources, les techniques et les moyens varient selon qu'il s'agit d'un groupe de l'une ou l'autre catégorie. Il importe donc d'étudier, dans la mesure du possible, quelle sera l'évolution de la population du Mexique non seulement en ce qui concerne son accroissement, sur les plans national et régional, par année et par sexennat, mais aussi quant à sa répartition probable dans les zones rurales ou dans les secteurs urbains. Nous avons assisté, au cours des dernières décennies, à un afflux vers la ville. Ce mouvement doit entrer en ligne de compte, afin de ne pas commettre de regrettables erreurs de calcul.

» L'examen des demandes d'admission à l'instruction primaire — actuelles et futures — une fois achevé, nous aurons sous les yeux le chapitre des moyens pour y répondre : éléments humains, bâtiments scolaires et méthodes pédagogiques susceptibles de faciliter l'action du pays, lequel est tenu de faire face à ces demandes.

» Nous devons nous fixer pour programme minimum de disposer, à partir de 1963 (ou 1964, au plus tard), de 8.000 normaliens de plus chaque année. Je vais bientôt vous exposer une initiative d'après laquelle dix écoles normales régionales pourraient être créées, qui, en trois ans (durée des études), seraient en mesure de préparer et de délivrer des diplômes à 5.000 instituteurs par an, en plus des 2.850 maîtres qui terminent actuellement leurs études dans les établissements existants.

» Quant aux travaux matériels, le Comité de Gestion du Programme fédéral de Construction d'Écoles a été chargé d'en évaluer les besoins.

» En ce qui concerne les méthodes pédagogiques, je sais que certains de mes auditeurs — comme moi-même — souhaiteraient une rénovation radicale, et qu'ils ont pensé à utiliser les moyens audio-visuels : la radio, la télévision et le cinématographe. Ces moyens de diffusion peuvent consolider admirablement l'enseignement dispensé par les instituteurs, et leur emploi accélérera considérablement l'action menée contre l'analphabétisme.

» J'ai parlé de ce que j'appelle le chapitre des moyens : l'élément humain, les bâtiments scolaires et les méthodes pédagogiques. Il me reste maintenant à examiner les ressources nécessaires pour que le Plan finisse par devenir une réalité.

» Je relève dans le texte présidentiel une phrase que j'estime caractéristique : avec le concours de tous les Mexicains. En effet, nos écoles ne sauraient obtenir de résultats satisfaisants par le seul effort des pouvoirs publics ou l'assiduité et le talent de leurs maîtres. Cette réussite réclame aussi l'encouragement, la collaboration et l'affection des parents d'élèves, et, mieux encore, le concours du pays tout entier. Aussi, les associations de parents d'élèves, les assemblées civiques, ainsi que les comités de patronage composés de particuliers, devront-ils avoir une structure et être coordonnés en vue de participer constamment à cette campagne de redressement national.

» La véritable indépendance, la vraie liberté, ne se conquièrent point sans effort. Le travail supplémentaire que va réclamer des Mexicains le plan établi par cette Commission, annoncera la contribution du Mexique d'aujourd'hui aux idéaux proclamés par ses plus illustres libérateurs. Nous devons aux enfants de notre peuple des salles de classe et les instituteurs dont ils ont besoin. Ce sera la meilleure façon de donner une âme — lucide et vigilante — au progrès du pays. »



M. Torres-Bodet, Ministre de l'Éducation Nationale, installe la Commission du Plan.

LA NOUVELLE CITÉ SPORTIVE DE MÉXICO

par Marte R. GÓMEZ,

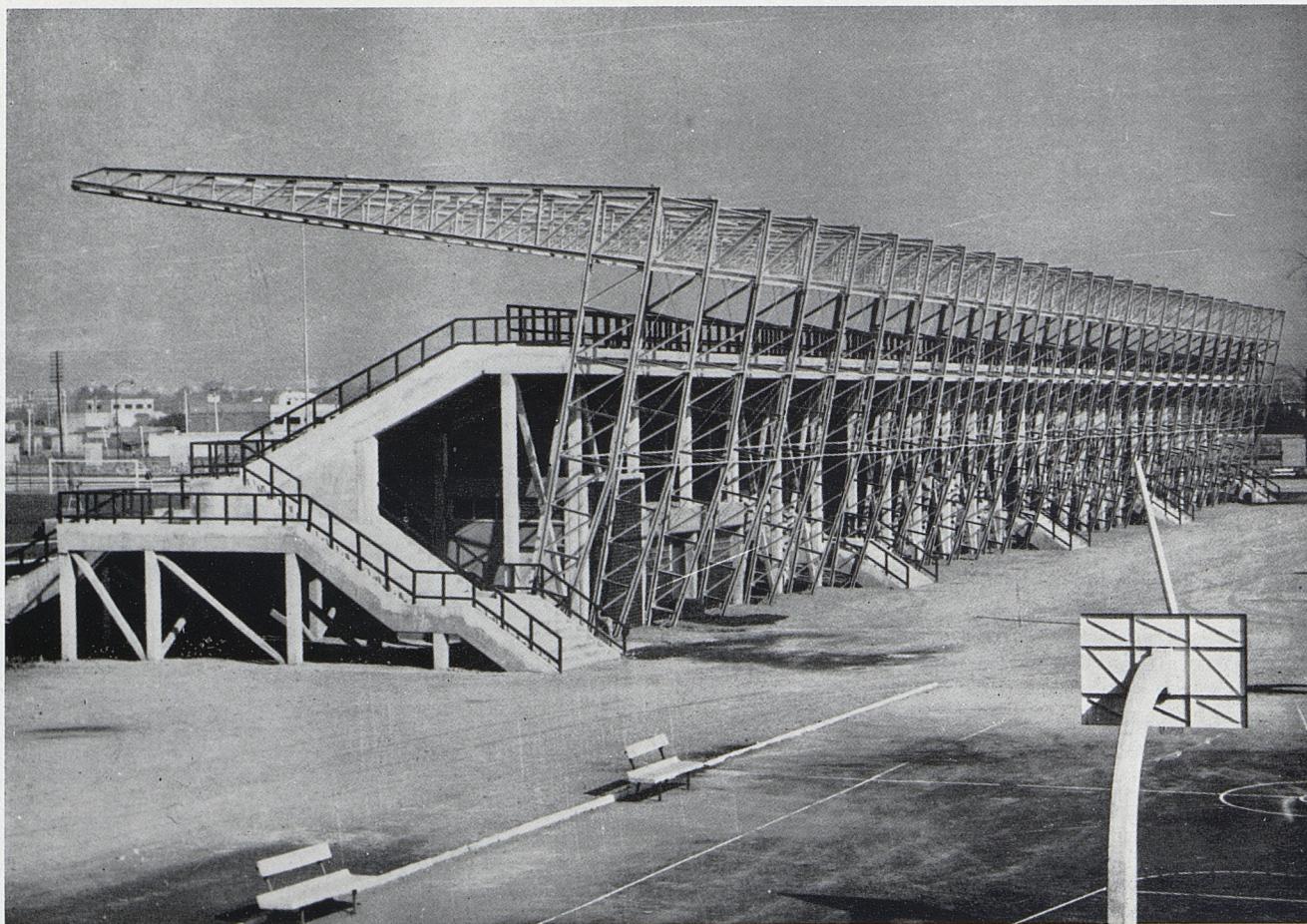
Président du Comité Olympique Mexicain,
Membre du Comité Olympique International.

LE Mexique — qui est attaché à ses traditions et dont le regard scrute tout aussi courageusement l'avenir — vient de donner une nouvelle preuve de l'intérêt qu'il porte à l'éducation et à la santé de la jeunesse, en inaugurant une vaste Cité Sportive à l'est de México. Cette cité, du point de vue urbain, sera le pendant de la Cité Universitaire, érigée au sud de la capitale.

L'on pourra se faire une idée de l'importance de ce Complexe Sportif de la Ville de México en se reportant aux chiffres suivants :

L'ensemble s'étend sur 2.290.071 mètres carrés. Une centaine de millions de pesos y auront été investis quand tous les travaux seront achevés. La Cité comporte un Stade avec tribunes pouvant contenir 8.200 spectateurs, et dont la partie centrale est un terrain de football; deux pistes d'athlétisme sont également englobées dans cette enceinte.

Y compris celui du Stade, le Complexe possède 36 terrains de football, dont 18 disposent de tribunes pour 1.200 spectateurs.



Stade de la Cité sportive.

Les enfants des écoles peuvent prendre leurs ébats sur 16 terrains pour « juniors ». Sur 25 terrains de base-ball, 10 sont dotés de tribunes; le principal peut contenir 4.200 spectateurs et 15 autres sont de 1.000 places.

De plus, le Centre Sportif possède 26 terrains de basket-ball, 19 filets de volley-ball, un vélodrome, une piste de hockey, un plongeur, deux bassins olympiques, 14 services de douches pour messieurs et 6 pour dames, des vestiaires et des buvettes...

Tout l'espace non occupé par les terrains de jeux ou par les allées y accédant, a été planté d'arbres et orné de pelouses. Il y a près de 100.000 arbres. C'est ainsi que, non seulement un immense terrain de jeux a été aménagé pour les sportifs, mais encore Mexico a été doté d'un énorme poumon pour la purification de l'atmosphère.

Il est à penser que des milliers de personnes passeront leurs loisirs dans ces espaces plantés d'arbres et de gazon. Des services sanitaires pour 150.000 personnes y ont été prévus. Les jardins d'enfants, disséminés de part et d'autre du complexe, disposent de plus de 100.000 manèges. Quatre grands lacs artificiels ont été également aménagés dans un but esthétique et pour l'utilisation des eaux dans les différents services.

On comprendra que, non seulement la jeunesse sportive, mais aussi tous les habitants de Mexico, aient accueilli avec une vive satisfaction l'inauguration de cette Cité Sportive, qui a été ouverte le dimanche 16 novembre 1958 par M. Adolfo Ruiz Cortines, alors Président de la République, et par le Chef du Département du District Fédéral, M. Ernesto P. Uruchurtu.

Il me souvient qu'un jour, parcourant les environs de Mexico en compagnie de M. Avery Brundage, actuellement Président du Comité Olympique International, celui-ci avait été surpris, non pas tant par les grands stades et les installations sportives où affluaient des milliers d'amateurs afin d'y voir se disputer des championnats, mais plutôt par les terrains vagues où des groupes de jeunes gens s'entraînaient tous les dimanches.

M. Brundage comprendra maintenant tout le sens que recèlent ces nouvelles installations, lesquelles seront administrées conformément à un horaire rigoureux, de façon à ce qu'il puisse y avoir trois tours au moins pendant les jours fériés. Ainsi, 25.000 athlètes au minimum pourront s'y livrer à leur sport favori, sans parler, évidemment, des enfants qui utiliseront les manèges, et des adultes qui pourront aller y manger au grand air et s'y distraire en contemplant les parcs, les jardins et les lacs.



Bassin olympique.

Nouvelles de Presse

★ M. le Président López Mateos avait fait déposer par le Ministre de l'Intérieur, sur le bureau de la Chambre des Sénateurs, un projet de loi portant réorganisation des Ministères et Services de l'Etat et abrogeant la législation remontant au 7 décembre 1946. Ce texte, approuvé par le Congrès, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1959. Le Ministère des Biens nationaux a été remplacé par celui du **Patrimoine National**, dont les attributions sont plus étendues; le Ministère des Communications et des Travaux publics a été scindé en deux portefeuilles (**Ministère des Communications et des Transports**, et **Ministère des Travaux Publics**) : le Ministère de l'Economie Nationale est devenu le **Ministère de l'Industrie et du Commerce** (qui connaît des Tarifs douaniers); le Département Agraire prend la dénomination de **Département des Affaires Agraires et de la Colonisation**; enfin, ont été créés un **Secrétariat d'Etat à la Présidence** et un **Département du Tourisme**.

★ Le 29 décembre 1959, sera commémoré le **Centenaire de la naissance de M. Venustiano Carranza**, ancien Président de la République, qui, en février 1913, donna le signal du grand mouvement populaire de renaissance politique, sociale et économique ayant conduit à la rédaction de la Constitution en vigueur depuis le 5 février 1917. A cette occasion, la Chambre des Députés et le Sénat ont décidé que l'année 1959 serait officiellement dénommée au Mexique « Année du Président Carranza ».

★ Le **X^e Anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme** a été célébré à l'Auditorium de l'Institut Mexicain de la Sécurité sociale, sous le patronage du Ministère de l'Education Nationale. Le discours officiel a été prononcé par M. José Gorostiza, Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères. Celui-ci a rappelé que « le Mexique n'a jamais eu de défaillance dans sa foi humaniste », et que l'article 8 de la Déclaration qui incorpore le recours juridique au droit de protection (**l'amparo**) a été le seul additif au projet original; ce recours est une création des juristes libéraux mexicains du milieu du XIX^e siècle et est incorporé, depuis 1857, aux principes constitutionnels du Mexique. « Le Mexique — a-t-il poursuivi — a toujours soutenu et soutient que la dignité de chaque individu dépend de la santé de sa vie dans la collectivité et de sa situation financière, intellectuelle et sociale. Néanmoins, le Mexique est aussi convaincu que, sans véritable liberté individuelle, l'existence de la collectivité manquerait d'assise réelle et de sens humain. Les droits humains, au Mexique, répondent à une profonde expérience de la Nation. »

★ La Chambre des Députés a tenu une séance extraordinaire à l'occasion de cet anniversaire de ladite Déclaration universelle.

LE MEXIQUE DANS LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

★ Au cours de la deuxième quinzaine du mois de février a eu lieu à Mexico la **VII^e Réunion du Comité International de l'Agriculture et de l'Elevage** à laquelle ont participé les Ministres de l'Agriculture de

Costa Rica, du Salvador, de Honduras, du Mexique, du Nicaragua et de Panama.

★ Sur l'invitation du Gouvernement mexicain, la **XXVII^e Réunion du Conseil Economique et Social de l'Organisation des Nations Unies (ECOSOC)** se tiendra à Mexico du 7 au 24 avril prochain.

★ **L'Organisation Régionale Inter-Américaine des Travailleurs** a accueilli à Mexico l'assemblée des Comités exécutifs des Fédérations syndicales, laquelle s'est ouverte le 3 février 1959.

★ En présence de M. Tello, Ministre des Affaires Etrangères du Mexique, et de M. Koh Chiba, Ambassadeur du Japon, le nouvel immeuble de l'**Association Mexicano-Japonaise** vient d'être inauguré à Mexico. Parlant de ces locaux, le diplomate japonais les a qualifiés de « symbole de confraternité et d'union entre les deux peuples ».

★ Les experts du Mexique, de la Colombie, de Costa Rica et du Salvador se sont réunis à Mexico pendant deux jours, à la mi-janvier, et ont décidé de demander au **Comité d'Organisation de l'Accord latino-américain sur le Café** l'autorisation d'écouler sur le marché intérieur de chacun de ces quatre pays les stocks en surplus du contingent d'exportation. De la sorte, les cours mondiaux de cette graine ne subiraient aucune altération.

NOUVELLES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

★ En vue de favoriser l'exportation du livre mexicain, le Président López Mateos a décidé d'accorder une subvention correspondant à 75 % des taxes perçues à l'importation du papier d'édition. D'autre part, afin d'encourager la construction de petites embarcations à auto-propulsion, une subvention du même ordre a été consentie sur les droits perçus à l'importation de matériel, d'outillage, de matières premières, d'appareils et pièces de rechange, nécessaires à la mise en chantier de ces bateaux, ainsi que sur les droits de timbre, l'impôt sur le revenu et la part fédérale des impôts sur les bénéfices commerciaux auxquels donnerait lieu leur construction.

★ La **Banque du Mexique** vient de publier des données statistiques sur l'économie mexicaine pour l'année 1958. Le produit national brut a atteint 113.300 millions de pesos, soit 10 % de plus qu'en 1957 et 94,34 % de plus qu'en 1952. Le revenu fédéral effectif s'est élevé à 8.737 millions de pesos, contre 8.321 en 1957.

★ Afin de protéger l'élevage, d'assurer dans de meilleures conditions le ravitaillement en viande de la population et d'en faire baisser les cours, le Ministère des Finances a relevé la taxe à l'exportation sur le bétail vif.

★ D'après les statistiques de la **Banque Nationale de Commerce Extérieur**, au cours des dix premiers mois de 1958, les rentrées provenant du tourisme se sont élevées à 5.911,4 millions de pesos, soit une diminution de 3,31 % par rapport à la même période de 1957. La Banque fait également savoir que

les ventes de coton mexicain à l'étranger, de janvier à octobre 1958, ont atteint 1.969,1 millions de pesos; le coton venait au premier rang des exportations durant cette période.

★ Le Gouvernement Fédéral a accordé certains abattements sur la taxe « ad valorem » à l'exportation du coton, en fonction du prix de revient à la production dans les différentes régions où cette fibre est cultivée, ce qui permettra d'en étendre la culture et d'avoir un meilleur rendement, sans influencer les prix à l'exportation, lesquels continueront de suivre les cours du marché mondial.

★ En vue de faciliter les exportations et de favoriser l'industrie mexicaine, le Ministère des Finances a autorisé un dégrèvement sur les taxes à l'exportation frappant divers produits agricoles et articles industriels. Dans le même temps, les droits à l'importation ont été réduits en ce qui concerne les matières ou produits dont l'industrie mexicaine a besoin pour augmenter sa production. Dans certains cas, lesdites réductions arrivent jusqu'à l'exonération totale. Parallèlement, les taxes à l'importation ont été relevées pour certaines denrées similaires à celles produites au Mexique.

★ Le Ministère de l'Industrie et du Commerce étudie la possibilité d'un abattement de prix, pouvant aller jusqu'à 25 %, sur les petites voitures et sur les automobiles dites « commerciales », estimant que ces véhicules ne sont point des engins de luxe, mais bien des instruments de travail.

★ Les tarifs d'éclairage électrique de la ville de Mexico ont été relevés de 4,9 % en moyenne, afin de subvenir aux frais de modernisation et d'extension des services.

★ La Compagnie des Téléphones de Mexico investira cette année 218 millions de pesos pour l'installation de centraux automatiques, de nouvelles lignes à longue distance, l'achat de matériel, etc.

★ La Balance des Paiements a fait apparaître, au cours des dix premiers mois de 1958, un solde défavorable pour le Mexique de 62.600.000 dollars, contre 63.600.000 pour la même période de 1957.

★ La **Nacional Financiera** communique que, de janvier à octobre 1958, l'Eximbank et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement ont alloué pour 97.900.000 dollars de crédits pour la restauration de travaux publics et le renflouement d'entreprises privées. Cette somme représente 25.200.000 dollars de plus qu'au cours de la même période de 1957.

★ Selon des renseignements fournis par la **Nacional Financiera**, les opérations de la Bourse des Valeurs se sont accrues, au cours du mois de novembre, de 7 % par rapport à la même période de 1957.

En novembre, la circulation fiduciaire s'est élevée à 5.672 millions de pesos, soit une diminution de 247 millions sur le mois d'octobre.

★ En 1958, les émissions de titres à intérêt fixe, lancés par le Gouvernement Fédéral, les Etats de la Fédération, les Institutions Nationales de Crédit, ainsi que les Régies, se sont élevées à 1.347 millions de pesos.

NOUVELLES INDUSTRIELLES ET AGRICOLES

★ Le Président López Mateos a remis à huit collectivités rurales groupant 835 familles de paysans les titres de propriété sur les 261.653 hectares de l'ancien domaine agricole de Cananea, dans l'Etat de Sonora. Une assistance technique et des crédits seront accordés à ces nouveaux exploitants, pour l'achat de 29.000 têtes de bétail Hereford.

★ Le Ministère des Travaux Publics dispose cette année d'un budget de 1.047 millions de pesos. Son programme de travaux comporte l'achèvement de 32 routes, pour une somme de 198 millions de pesos; l'entretien des 17.344 kilomètres du réseau routier fédéral — en dehors des chemins vicinaux et autres voies relevant des Etats — réclamera 225 millions de pesos, et il en coûtera autant pour la réfection de vingt aéroports nationaux. Plus de 35 millions de pesos seront investis dans la construction et l'achèvement de plus de 40 ponts.

★ Selon des renseignements fournis par le **Centre Industriel de la Productivité**, le réseau routier du Mexique s'étend sur 40.593 kilomètres.

★ La **Compañía Fundidora de Fierro y Acero de Monterrey** vient d'annoncer que le plan de modernisation et d'extension de ses ateliers sidérurgiques est en cours d'exécution. Les prévisions de financement portent sur 400 millions de pesos.

★ La Compagnie **Constructora Nacional de Carros de Ferrocarril** a fourni aux sociétés de construction de matériel ferroviaire des crédits à long terme pour un montant de 318.000.000 de pesos.

★ A la suite de recherches expérimentales menées par l'**Institut de Recherches agricoles**, des graines de six nouvelles variétés de blé à haut rendement, appropriées aux sols et climats du territoire mexicain, ont été mises à la disposition des agriculteurs.

★ La **Chambre Nationale de l'Industrie Chimique** a déclaré que le Mexique dispose des matières premières de base permettant la création d'une industrie chimique susceptible de répondre à tous les besoins du pays, et même d'exporter certains produits.

★ Au cours de la dernière campagne agricole, la culture de l'oignon a porté sur 15.637 hectares, dont le rendement a été de 62.143 tonnes. Le valeur de cette récolte représente 33.500.000 pesos.

★ Un projet est à l'étude en vue de l'agrandissement des installations sidérurgiques de la **Fundidora de Fierro y Acero de Monterrey**, et des **Altos Hornos de México**, à Monclova, entreprises qui représentent plus de 2 milliards de pesos d'investissements.

★ Sur la foi de renseignements provenant de ses agences et succursales et selon les statistiques officielles les plus récentes, la **Banque Nationale du Mexique**, souligne, dans son bulletin d'information, que la production de coton pour la campagne actuelle sera de 2.145.897 balles, ce qui représente une augmentation de près de 100.000 balles par rapport à la récolte précédente. La produc-

tion de sucre de 1958 a donné 12 % de plus qu'en 1957. La production d'œufs dépasse 10 milliards par an, pour une valeur de 4.272 millions de pesos. La superficie occupée par les forêts est évaluée à 28 millions d'hectares, et la production de bois atteint une valeur annuelle de 2.500 millions de pesos.

★ Le **Département des Affaires Agraires et de la Colonisation** va installer de nouveaux centres de population rurale sur des terrains nationaux susceptibles d'être cultivés, en vue de donner des terres à des paysans qui n'en ont pas et qui résident dans des zones très peuplées. Cet organisme veillera à ce que les nouvelles installations disposent de suffisamment d'eau, et il sera alloué des crédits aux cultivateurs pour leur installation et des avances sur leurs récoltes.

★ Le cheptel mexicain est évalué, en 1958, à 30.848.000 têtes de gros bétail et à 27.191.000 de menu bétail.

★ La **Chambre Nationale de l'Electricité** fait savoir qu'au cours du dernier sexennat, dans l'importante zone du réseau électrique Puebla-Veracruz, les compagnies privées ont porté la puissance de la Centrale thermique de Puebla à 32.000 kilowatts. Elles ont installé cinq nouvelles sous-stations en d'autres points de la région, et agrandi les installations de deux autres. Ces sociétés ont installé 386 kilomètres de nouvelles lignes de transmission et de distribution, électrifié 29 petits bourgs (représentant une population de 43.820 habitants) et modernisé les services électriques de 191 centres ruraux (soit 670.000 âmes). L'ensemble de ces travaux a réclamé un financement de 160 millions de pesos.

NOUVELLES CULTURELLES

★ M. Adolfo López Mateos, Président de la République, a inauguré le nouveau bâtiment universitaire de l'Ecole des Sciences Politiques et Sociales. Le Président a également ouvert les travaux des **Quatre Journées Médicales** organisées par l'Académie de Médecine, à l'amphithéâtre de l'Institut de Cardiologie.

★ M. Jaime Torres-Bodet, Ministre de l'Education Nationale, ancien Ambassadeur du Mexique en France, a fait connaître par voie de presse, la situation de l'enseignement et le programme qu'il se propose de développer. Il a souligné que ces problèmes feraient l'objet d'un plan à long terme, dont la première tranche sera limitée aux possibilités de réalisation durant le Gouvernement de M. le Président López Mateos. M. Torres-Bodet se propose de rajuster la répartition du budget de son Ministère, dont 72,09 % sont actuellement consacrés aux traitements et services, 15,79 % aux subventions et bourses, ainsi qu'aux frais d'administration, et le reste à la construction d'écoles, aux réparations, mobilier et matériel scolaire. Le Ministre a annoncé la création de comités de patronage locaux et régionaux, en vue d'encourager l'enseignement et de favoriser la construction d'écoles; la décentralisation de l'enseignement agricole élémentaire et l'adaptation de l'enseignement technique aux réalités de l'industrie mexicaine, en renforçant la préparation d'ouvriers qualifiés, de techniciens et de chercheurs. Il a également fait savoir que seraient installées dans les Etats de nouvelles écoles normales en vue de répon-

dre à la demande croissante d'instituteurs; que le matériel didactique serait revu et sélectionné; que l'enseignement audio-visuel serait amplifié; que les divers instituts et centres d'enseignement supérieur seraient coordonnés, et que les procédés suivis jusqu'alors pour combattre l'analphabétisme seraient améliorés.

★ Dans le Salon National du Musée d'Art Moderne, installé au Palais des Beaux-Arts de México, le Ministre de l'Education Nationale a présidé le vernissage de l'Exposition organisée à la mémoire du grand peintre mexicain Diego Rivera (1886-1957). Le poète Carlos Pellicer, de l'Académie Mexicaine, a prononcé le discours officiel.

★ Un effort exceptionnel est apporté à l'heure actuelle en vue de disposer de 1.100 salles de classe supplémentaires, afin que nul enfant d'âge scolaire ne puisse être tenu à l'écart de l'instruction primaire dans le District fédéral. Environ 10.000 travailleurs sont employés à cette tâche, par le Conseil d'Administration du Plan fédéral pour la Construction d'écoles et par le Département du District fédéral.

★ Mme Amalia Caballero de Castillo Ledón, ancien Ambassadeur du Mexique à Stockholm et à Berne, vient d'être nommée Sous-Secrétaire à la Culture au Ministère de l'Education nationale. Il a été créé dans ce Ministère un Sous-Secrétariat à l'Enseignement Technique, à la tête duquel a été placé M. l'Ingénieur Vicente Bravo Ahuja.

★ M. Celestino Gorostiza, le directeur de théâtre et dramaturge bien connu, vient d'être nommé Directeur général de l'Institut National des Beaux-Arts.

★ Dix-huit jeunes violoncellistes de divers pays ont participé au **Second Concours International Pablo Casals**, qui s'est tenu à Jalapa (capitale de l'Etat de Veracruz), sous la présidence du maître Pablo Casals. Le premier prix a été attribué ex-aequo à Anner Bijlma (Hollande), Joseph Chuchro (Tchécoslovaquie) et Rama Jucker (Suède), Mlle Aleth Lamasse (France) et M. Luis García (Mexique) ont remporté des seconds prix. Un troisième prix a été remis à M. Gilbert Zanlonghi (France).

★ Une **Salle d'Exposition d'Art folklorique équatorien** a été ouverte le 8 janvier au Musée National d'Histoire de México.

★ L'**Institut Mexicain de l'Audition et du Langage Phonétique et de Linguistique** admet, à un cours particulier, des étudiants d'Amérique Latine, en vue de former des spécialistes en matière de phonétique et de lexicographie.

★ L'**Institut National d'Anthropologie et d'Histoire** fait savoir que, dans la commune de Casas Grandes, au nord-ouest de la ville de Chihuahua, capitale de l'Etat du même nom, une ville précolombienne vient d'être découverte, dont les vestiges sont dispersés sur une surface de 36 hectares. Les travaux d'exploration commenceront sous peu.

★ Le Directeur de l'Institut de Géologie de l'Université Nationale Autonome de México a fait l'éloge de l'œuvre réalisée par la **Commission mexicaine de l'Energie nucléaire**, quant à l'exploration et à la détection de minerais radio-actifs, aussi bien dans les gisements en milieu métamorphique que dans ceux d'origine sédimentaire.

★ Du 10 mars au 28 avril 1959 se déroulent, dans le cadre de l'Université de Strasbourg, des Journées Ibéro-Américaines organisées par l'Institut d'Espagnol et de Portugais et l'Institut de Géographie de la Faculté des Lettres. Le 10 mars avait lieu le vernissage d'une exposition de photographies, intitulée **Visage du Mexique**. Dans le cycle de conférences consacrées à l'Amérique Latine, on relevait notamment : **Les mythes et l'histoire dans le Mexique ancien**, par M. Lafaye, et **Problèmes du Mexique contemporain**, par M. Pierre Monbeig, Directeur de l'Institut des Hautes Etudes de l'Amérique Latine.

★ Une exposition sur l'**Art mexicain du précolombien à nos jours** s'est tenue au Kunsthaus de Zurich, du 17 janvier au 17 mars. Le Musée de l'Homme, de Paris, avait bien voulu contribuer au succès de cette importante manifestation artistique en prêtant une tête de mort en cristal de roche (« Tlantecuhtli »). A cette occasion, le Musée de Zurich a édité un luxueux catalogue portant le titre de « Kunst der Mexikaner ».

★ L'**Union de l'Université, de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie et des Amis de l'Université de Bordeaux et du Sud-Ouest** vient de faire paraître une plaquette, intitulée « Le Mexique », dans laquelle figurent les principales conférences et allocutions prononcées au cours des Journées Franco-Mexicaines qui se sont déroulées à Bordeaux en février 1958.

★ Les trois bourses décernées à des étudiants français par l'**Université Nationale de**

México, ont été attribuées, pour l'exercice 1959, à Milles Colette Urbajtel (économie), Annie-Jeannine Elichagaray (philologie) et Antoinette Nelken (ethnographie). Les boursières de 1958, Mlles Danièle Billion du Plan (philologie), Marie-Claude Alquier (économie) et Jacqueline Forest (ethnologie) ont terminé leur stage et sont rentrées de Mexico. Ces bourses — annoncées au début de l'année — sont allouées à des étudiants français de l'un ou l'autre sexe et de toutes disciplines, pour une période de dix mois (mars-décembre).

NOUVELLES DIVERSES

★ La longueur de la piste principale de l'aérodrome de Mexico va être portée à 4.250 mètres, en vue de son utilisation par des avions à réaction à haute puissance. Une autre piste sera construite pour les avions particuliers et pour l'entraînement.

★ Le visa a été supprimé pour les citoyens suisses se rendant au Mexique en voyage de tourisme ou d'affaires.

★ Le budget approuvé pour l'année 1959 par le Conseil de Direction de la **Commission Nationale d'Eradication du Paludisme** s'élève à 69.100.000 pesos.

★ Le service téléphonique Mexico-Tabasco vient d'être inauguré. Il sera bientôt relié au réseau de Campeche et, d'ici quelque temps, à celui de Mérida, dans l'Etat de Yucatán.

★ L'**Institut Mexicain de la Sécurité sociale** étudie un projet de construction d'immeubles à usage d'habitation et à loyers modérés pour les assurés sociaux de la zone nord-ouest de la ville de Mexico.

★ Le **VIII^e Congrès National de la Tuberculose et de la Silicose** a été inauguré le 25 janvier, à l'Auditorium de la Faculté des Sciences de la Cité Universitaire, sous la présidence du Ministre de la Santé et de l'Assistance Publique, le Dr José Alvarez Amézquita.

★ Le Sénat de la République a autorisé la **Banque Nationale Hypothécaire Urbaine et des Travaux Publics, S.A.**, régie autonome, à porter son capital social à 200 millions de pesos, afin d'étendre son programme de construction d'habitations à loyers modérés.

★ La construction a atteint son plein rendement dans le District fédéral — siège des Pouvoirs publics du Mexique — au cours de la période allant de janvier à octobre 1958, ainsi que le font ressortir les statistiques officielles. Il a été investi pour la ville de Mexico 576.700.000 pesos dans la construction de 6.356 immeubles divers, chiffres qui n'avaient jamais été atteints jusqu'alors. Sur cette somme, 426.100.000 pesos ont été consacrés à l'érection de 5.949 maisons d'habitation. Le reste a été destiné à des commerces, bureaux, établissements industriels, etc.

★ La Direction Générale des Postes a mis 2 millions de vignettes en circulation, afin de commémorer l'inauguration du palais de l'UNESCO à Paris.

NOUVELLES DU MEXIQUE

REVUE TRIMESTRIELLE

SERVICES CULTURELS DE L'AMBASSADE DU MEXIQUE A PARIS

N° 17 — 9, rue de Longchamp, — PARIS (16^e) — Avril 1959

SOMMAIRE

Première de couverture : Candélabre d'Iztúcar de Matamoros (Puebla-1910).

Mario de la Cueva : La Constitution mexicaine de 1917.
— **Justino Fernández** : Les civilisations précolombiennes de la Côte du Golfe du Mexique. — **Antonio Gómez Robledo** : Le Mexique au Congrès de Panama de 1826. — **Angel María Garibay** : Quelques aperçus concernant la littérature náhuatl. — **Jean-Clarence Lambert**, traducteur :

Xochitlalpan. — **Modesto Bargalló** : Le Collège des Mines de la Nouvelle Espagne. — FAITS, ŒUVRES, PERSONNES. — L'entrevue d'Acapulco. — La Commission du Plan d'enseignement primaire au Mexique. — **Marte R. Gómez** : La Nouvelle Cité Sportive de Mexico. — Nouvelles de Presse.

Dernière de couverture : Figurine de jade — culture olmèque (Cerro de las Mesas, Etat de Veracruz)

Les articles contenus dans ce Bulletin engagent la seule responsabilité de leurs auteurs.

La reproduction partielle ou intégrale de tous nos articles et informations reste autorisée à condition qu'en soit indiquée la provenance.
Directeur de la Publication : S. Zavala.

Dépôt légal en 1959 (2^e trim.).
Imprimeries Delmas,
6, place Saint-Christoly,
BORDEAUX.

